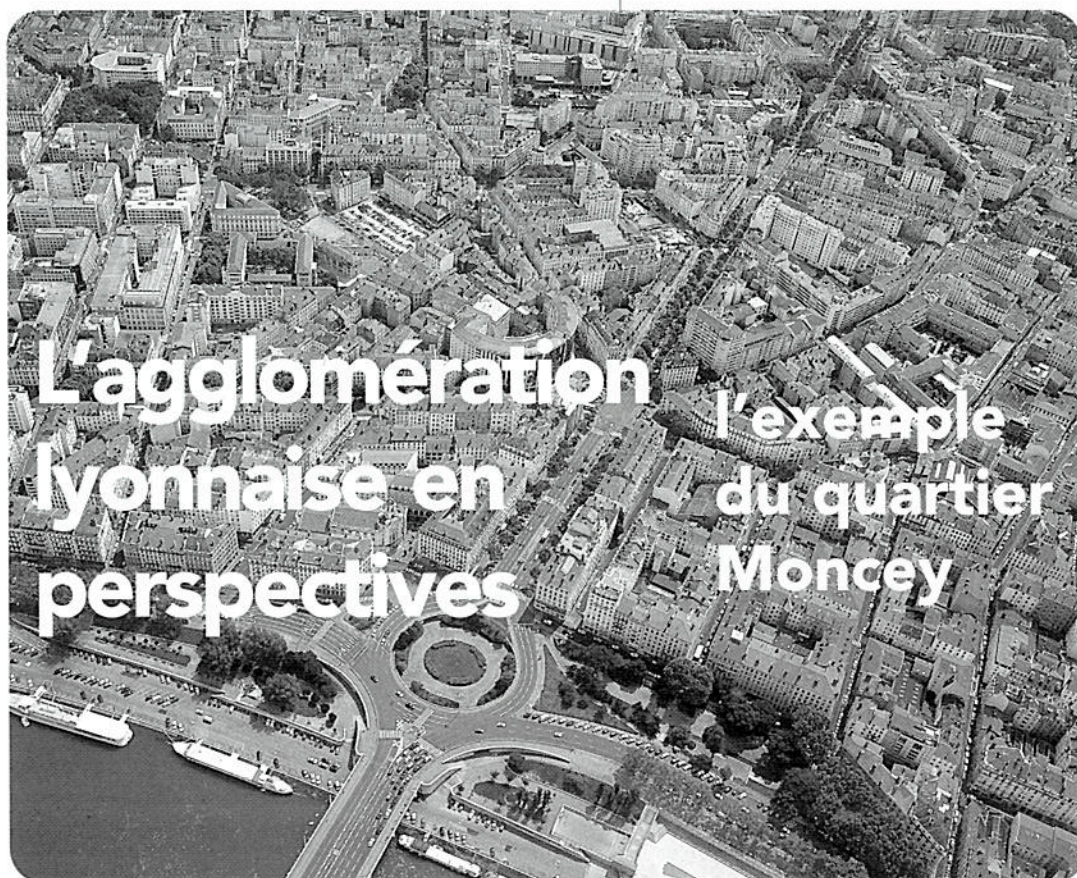




n°14

les cahiers Millénaire

trois



L'agglomération
lyonnaise en
perspectives

l'exemple
du quartier
Moncey

lité
nement
ation
erche
rsité
prise
lité
arité
nneté
nité
trade
vation
nement
rnet
ique
nication
pement
ation
llei
nnation
luence
ture
rture
ralité
rtité
rtat

Préambule

le quartier Moncey à l'épreuve de l'agglomération

par Jean-Marc Berthet, sociologue

Toute ville a ses lieux mythiques. Le quartier Moncey à Lyon en est sans doute un. D'ailleurs comment le nommer : Moncey, Guillotière, Place du Pont, Place Gabriel Péri ? Peu de quartiers lyonnais condensent autant de noms différents pour un même espace. Moncey et la place du Pont dégagent un parfum de forte épaisseur sociale, fruit de la sédimentation de nombreuses mémoires créatrices d'un imaginaire particulier. Connaissez-vous de nombreuses places, à Lyon ou ailleurs, qui conservent cinquante ans après leur ancienne dénomination ? La place du Pont a cette qualité rare ; et le souvenir de Gabriel Péri n'en est pas pour autant occulté. Faites l'expérience. Tout lyonnais a quelque chose à dire sur ce quartier. Lancez le mot Prisunic par exemple, vous verrez que les langues vont se délier.

Plus généralement, le quartier Moncey est caractéristique d'une histoire urbaine et sociale à la française. Il sert depuis près de deux siècles de lieu d'entrée des populations migrantes dans la ville. Sur cet espace singulier convergent des mémoires multiples : dauphinoises, limousines, savoyardes, puis italiennes, grecques, arméniennes, algériennes, marocaines, tunisiennes, turques, laotiennes et cambodgiennes, mais aussi lyonnaises... Chaque fois, dans un bel exercice de répétition se déploient les mécanismes du parcours migratoire où mobilité, identité et territorialisation des populations migrantes recomposent les frontières et les limites de l'espace d'accueil. Un véritable quartier populaire naît de ces superpositions de mémoires.

Dans le même temps, ce lieu est un chantier permanent et incertain depuis plus de cent ans. Ce serait l'histoire d'un faubourg de Lyon, d'une commune périphérique de Lyon - La Guillotière - qui serait devenu un lieu de centralité par excroissance de l'agglomération lyonnaise. Central, il séduit la puissance publique qui régulièrement s'essaie, à travers le fameux axe Moncey - la diagonale dans la ville - à ménager et aménager ce lieu conflictuel et complexe, interculturel et ethnique, mélange d'ici et d'ailleurs, bref un véritable lieu d'urbanité avec ses logiques visibles et invisibles, formelles et informelles. Le quartier Moncey est compliqué, mais c'est une spécialité lyonnaise comme le saucisson ou le Beaujolais. Fernand Braudel disait déjà que : "toute ville, sans doute, est un être compliqué, Lyon plus qu'une autre..."

Réfléchir à cette complexité, à partir de l'exemple de Moncey, aidera aussi à mettre en perspective l'agglomération lyonnaise de demain.

Car Moncey a connu d'innombrables projets urbains sur lesquels il est nécessaire de revenir pour comprendre les situations présentes. Il ne s'agit pas de s'enfermer dans le passé mais de mieux le reconnaître pour penser notre futur.

A l'heure où un projet se stabilise sur Moncey, peut-être devient-il nécessaire de mettre en débat public ce site en s'attachant à composer avec toutes les échelles qui le constituent. Ce quartier est paradoxal. Il enchevêtre les temporalités et les territoires. La centralité et la périphérie sont ici en oscillation. Elles dépendent des regards que nous portons sur le lieu.



Lieu de la déshérence foncière ou plateforme commerciale internationale ? Haut-lieu de l'immigration et du commerce ethnique ou lieu de l'aménagement incertain ? Les réponses à ces questions ne sont pas univoques. Elles mettent chaque fois en jeu les rapports de propriété des uns et des autres avec ce territoire, en d'autres termes l'appropriation que nous nous faisons de ce site. Et celle-ci dépend des emblèmes que les groupes sociaux se constituent à partir de ce territoire. Le CLIP, Bahadourian, le Prisunic ou les hommes debouts sur la place du Pont sont autant d'emblèmes renvoyant à autant de

groupes sociaux, d'espaces et de temporalités. Les hommes debouts sur la place du Pont ne viennent-ils pas figurer là ce que nous recherchons tant par ailleurs et qui nous paraît parfois ici répulsif : des formes d'agora, d'urbanité et de convivialité dans la ville.

A l'image du lieu, ce cahier fait alterner les textes sur le proche et le lointain, le passé et le futur sans oublier l'ici et maintenant de Moncey. Afin de continuer à poser les jalons de l'agglomération du troisième millénaire, ce nouveau cahier initie, après différents numéros thématiques, une réflexion territorialisée à l'échelle d'un quartier.



L'originalité du quartier de la Guillotière

par Maurice Moissonnier, historien

L'originalité du quartier de la Guillotière, c'est qu'il a préfiguré jusqu'à un certain point la situation des actuelles banlieues et qu'il en porte encore témoignage.

Il est de ce fait riche d'une histoire contemporaine - mais moins immédiate - qui en fait un lieu offrant la possibilité de faire intervenir un temps long dans l'analyse des conditions d'homogénéisation d'un ensemble urbain en développement.

Tour à tour avant poste dauphinois de Lyon, agrégat d'auberges, d'écuries, d'hôtels à bon marché, de dépôt de roulage et aussi antichambre ou poste de garde de Lyon, le faubourg ne va s'identifier à la ville qu'après 1852 : il n'est dans la ville "bimillénaire" que depuis 150 ans !

Quartier lié au "décollage" industriel à l'époque du Second Empire (métallurgie, chimie, teinture, verrerie etc. ...) la population se gonfle (sur la rive gauche du Rhône) de 6 000 en 1800, à 43 000 en 1851 et 87 700 en 1866 (soit, en gros, 4 400 par an !). Y cohabitent des ouvriers, des activités industrielles anciennes : 5 000 cordonneries, 1 800 menuisiers, 1 500 peintres plâtriers et 10 000 maçons, mais aussi de plus en plus des salariés des industries alors "modernes" : métallurgie, construction mécanique, chimie, teinturerie etc. ...

Ces caractéristiques s'accroissent sous la troisième république et l'afflux de population (au début, habitants écartés par les loyers du centre rénové sous la direction du préfet Vaisse, mais aussi main d'oeuvre "aspirée" par l'offre d'emploi provoquée par l'industrialisation) provient largement des départements voisins qui dessinent à peu près les limites actuelles de la Région Rhône Alpes.

Sous la Troisième République, l'apport s'élargit aux territoires coloniaux (Afrique du nord surtout mais aussi sur la fin, terres indochinoises à l'occasion des deux

guerres mondiales) et aux territoires touchés par le chômage et les drames politiques (Italie, Espagne, Portugal, Arménie etc. ...).

La différenciation avec la presqu'île où règne l'influence d'une bourgeoisie établie dans une longue continuité et souvent renforcée par des liens matrimoniaux qui la « traditionnalisent » s'accuse. Elle nourrit, dans cette dernière, des préventions "géographiques" qui atteignent des petites gens : exemple, la mère du Père Chevrier, fondateur du Prado, femme d'un petit employé d'octroi qui ne comprend pas pourquoi son fils s'est installé "chez les sauvages !".

Une autre différenciation est à signaler dans la rive gauche du Rhône : au nord les Brotteaux dont la structuration urbaine (et sociale par conséquent) a été influencée par l'existence du Parc de la Tête d'or, au sud du cours Lafayette, la Guillotière stricto sensu où l'histoire du quartier est liée à l'existence d'une population composée de strates successives de l'industrialisation et des échanges entre XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, de même que des moments historiques importants.

Sur 200 ans - ou plus exactement 150 ans - des processus prolongés mais retouchés par les conditions nouvelles que secrètent les périodes considérées ont forgé les caractéristiques du quartier.

Le caractère unifiant de ces processus, c'est à la fois l'aspect conflictuel des rapports entre des communautés semblables mais différentes en concurrence, et la recherche raisonnée d'une (re)connaissance réciproque.

Le quartier a connu des manifestations xénophobes, à l'exemple des italiens : courant pogromiste en 1894 après l'assassinat par Caserio du président Sadi Carnot, tensions en 1940 lors de la déclaration de guerre de l'Italie mussolinienne.



Mais dans les deux cas, on observe une intervention des "passeurs" qui réagissent positivement : en 1894, les socialistes internationalistes, en 1940, violences rue de la République, mais, semble-t-il calme à la Guillotière car les immigrés italiens partagent avec la majorité de la population, l'hostilité du fascisme.

Par contre, le quartier a connu aussi des fêtes où s'exprimaient dans la diversité des données culturelles différentes : fêtes baladoires, 14 juillet, 1er Mai, etc ...Il en va de même au niveau de l'échange commercial avec les marchés et les magasins où le produit exprime une complicité inter-culturelle et par cela une reconnaissance de l'autre.



La place du Pont (Gabriel Péri)

Les avatars d'un projet d'urbanisme (XVIII^e-XX^e)

par Raymond Curtet, historien

Depuis 1947, la place du Pont a pris officiellement le nom de Gabriel Péri, député communiste de la Seine Saint-Denis, résistant de la première heure, fusillé le 15 décembre 1941. Mais 45 ans après, l'expression Place du Pont reste courante, fidélité très remarquable à un vieux nom pourtant très simple. Pour des contemporains peu au courant de notre histoire, le pont de la Guillotière, à plus de 200 mètres, apparaît assez loin et l'ensemble Antonin Jutard-place Raspail mériterait mieux ce nom.

Pour comprendre l'appellation, il faut évoquer la configuration du fleuve et de ses rives jusqu'au XVIII^e-XIX^e siècle. Le vieux pont de 19 arches au profil en dos d'âne descendait lentement : après avoir franchi le Rhône, il traversait un broteau (graviers, végétation de vоргines) puis des lônes pour atteindre enfin la berge. Ses dernières arches étaient sur la place, la dernière près de l'ex Pricado. Les travaux du métro les ont remises au jour avant destruction.

Au Nord comme au Sud, avec un dessin changeant d'une crue à l'autre, s'allonge ainsi en bordure du fleuve une zone amphibie avec des broteaux, des lônes, restes d'anciens bras du fleuve. La rue de Marseille, le cours de la Liberté furent autre-

fois occupés par les eaux du Rhône. Sur la terre ferme, un vaste terrain public, en gros rectangulaire s'allonge de part et d'autre du pont. Au Nord se trouve le port au Bois, rue Aimé Colomb, où sont entreposés par les entrepreneurs lyonnais les matériaux de construction. Au Nord-Est se dessine le chemin de Vaulx-en-Velin. En face du pont mais avec une direction NNW-SSE s'ouvre la grande rue de la Guillotière bordée de part et d'autre de maisons. Au sud le terrain public s'étend entre les maisons et le vaste pré des Repentirs. Un chemin mène à l'ancien château de Béchevelin (rue Béchevelin).

Cet espace n'a encore rien d'une place, mais il occupe une position stratégique de premier plan. Une étoile de voies de communication y apparaît déjà. L'axe le plus important est la grande rue sur laquelle apparaissent deux autres carrefours importants : St Louis avec la route de Provence et Place Stalingrad avec la route de Crémieu et la route d'Italie. La Grande Rue est très animée avec ses hôtels (le premier près de la place est celui de la Couronne où logea Marie de Médicis) et ses auberges. Mais le centre de l'animation est à l'Est vers Saint-Louis.



La conception d'une place ronde

Les plans

Le premier plan connu présentant l'idée d'aménagement d'une place ronde est celui de Jean-François LALLIE, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de la Généralité de Lyon, plan daté de 1763. Dans l'esprit de l'urbanisme du XVIII^e siècle, Lallie conçoit un ensemble de places rondes d'où partent des étoiles de rues. C'est ainsi qu'il en prévoit une, au débouché du seul pont existant alors, le Pont de la Guillotière et une autre au débouché du pont prévu en face de

l'Hôtel de Ville ou pont Morand. A Vaise, on doit à Lallie la place Valmy. Mais pour la rive gauche, ses plans restent dans les placards de l'Hôtel Dieu, propriétaire des terrains.

En 1764, soit un an plus tard Jean Antoine Morand présentait aux recteurs de l'Hôtel Dieu un plan d'aménagement de la rive gauche, plan qui à la différence de celui de Lallie est très connu : Morand se préoccupe surtout du débouché du Pont Morand qu'il

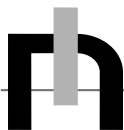
veut construire et dessine un bel ensemble de rues perpendiculaires et de places rectangulaires. Le damier est poursuivi jusqu'à la Guillotière. Il ne tire aucun parti du Pont de la Guillotière. Il conserve l'idée de réaménager après rectification de la berge un port pour les matériaux de construction. Une avenue en chaussée au bord du Rhône partant du futur pont Morand devait conduire à une terrasse dominant ce port, mais sans communication avec le vieux pont.

En 1780, Morand présente 3 nouveaux projets ; le port est supprimé, mais si le premier plan ne prévoit pas d'accès au pont, les 2 autres ne donnent que des accès difficiles. (...)

Il est vrai que Morand ne cherche pas à désavantager le pont à péage qu'il vient de construire, pour un pont ancien où le passage est gratuit.

La proposition novatrice (1781) vient d'un autre architecte DECRENICE qui avait eu certainement les plans de Lallié. L'avenue reliant les deux ponts est maintenue mais son axe est dévié de manière qu'elle arrive à l'extrémité du Pont. Une place circulaire est dessinée d'où rayonnent de nombreuses voies existantes ou à créer : l'avenue du pont Morand (cours de la Liberté), le tortueux chemin de Vaulx-en-Velin redressé (rue Moncey), la rue Paul Bert esquissée, la Grande Rue. L'architecte prévoit le prolongement de la rue Moncey et de la rue Paul Bert, du Sud Ouest de l'autre côté de la place vers le Rhône, car il devait penser que les broteaux et les lînes s'aménageraient.

Ainsi apparaît une étoile à 7 branche. La Place a son centre non pas à l'extrémité du Pont mais sur la 2ème pile. (...)



Les décisions administratives

On ne sait pas à quelle date a été prise la décision administrative faisant de ces projets des documents d'urbanisme à respecter. Entre la conception et la naissance s'écoule souvent un temps très long... Ce qui est sûr c'est que malgré la succession de divers régimes, les Ponts et Chaussées subsistent. Le premier plan dressé par l'administration départementale est du 24 thermidor an IV (11 août 1796) : place circulaire avec voies rayonnantes. La réalisation dans la partie Nord paraît plus

facile car le terrain est entièrement propriété publique à l'exception des maisons au débouché de la grande Rue qu'il faut exproprier.

Le projet est définitivement arrêté sur un plan du 4 mai 1811 : place ronde de 35 m de rayon; sur l'extrémité du pont le cours des Brosses (Gambetta) mène au Rhône, grande allée des Brotteaux (cours de la Liberté), rue tendant à la Tête d'Or déjà dessinée par Lallié (Marignan), rue tendant à Vaulx (Moncey), rue impasse (Paul Bert).

L'urbanisation

L'urbanisation au Nord de la place commence dès le début du XIXème siècle. La pointe entre le cours de la Liberté, la rue Marignan, la rue Moncey est la première construite. Soulignons que à l'angle Cours de la Liberté-Marignan, la façade est déjà en recul sur l'alignement de la place. En 1826 la rue Paul Bert est ouverte et construite dans sa partie Ouest. Les alignements de la rue de l'Epée (1825) et de la rue du port au Bois (1824 rue Aimé Collomb) sont définis.

Au Sud du Pont, l'urbanisation fut plus lente à cause d'une série de conflits depuis les années 1780 pour la délimitation de la limite entre domaine public et pré des Repentirs privé. Le dernier propriétaire privé André Combalot accepta une transaction en août 1826. Il cède à la commune le terrain nécessaire pour établir une place jusqu'au niveau de la rue Passet, et un cours (future rue de Marseille). Il cède aussi les terrains bordant le pont au Sud pour établir le cours des

Brosses. En échange la commune autorise Combalot à construire le long de la place et des cours au nord et au sud sans délai fixé.

Apparaissent les premiers avatars du projet.

Au Nord à l'emplacement du cours de la Liberté, la lône qui recevait un ruisseau venant de Vaulx-en-Velin est comblé en 1825-26 (Combalot et la commune se partagent les frais). L'urbanisation se fait par tènement rectangulaire. Le pont au niveau du cours des Brosses après l'inondation de 1825 est totalement remblayé, ce qui explique encore la topographie actuelle, bien que les piles aient été détruites pour faire place au métro. Au Sud entre rue de Marseille et Rhône, le remblaiement permet de dessiner un réseau orthogonal de rues. Dès 1829, les rues Basse Combalot, Passet, Aguesseau sont construites entre les rues de Marseille et Pasteur.

L'idée de la Place ronde et d'étoile est donc abandonnée.

L'ensemble est remblayé et pavé (1837). Cependant on profite de la reconstruction d'une maison à l'angle Nord de la grande rue pour continuer le cercle de la place. Vers 1838 l'achat du terrain à Combalot et

Charbonnier permet d'intégrer la place des Repentirs. En 1840 est élevé l'immeuble faisant l'angle Nord cours des Brosses et place.

Notons toutefois que la place du Pont dans la lère moitié du XIXème siècle n'a pas encore un rôle de premier plan. La Guillotière se développe moins vite que les Brotteaux dont elle est séparée par un quartier encore peu occupé (Préfecture-Part-Dieu). La crue de 1856 qui la submerge de plusieurs mètres d'eau décide enfin Lyon à aménager une digue continue pour protéger la rive gauche. Le Cours des Brosses va être prolongé entre Paul Bert et grande Rue : la percée finale sur la place ne sera achevée qu'en 1862.

Peu à peu, avec une croissance de plus en plus forte de la Guillotière qui rattrape et dépasse les Brotteaux, le centre du quartier se déplace de St-Louis vers la place du Pont. La Mairie du 3ème qui était installé dans le clocher de l'église St-Louis s'installe en 1836 dans la maison Charbonnier reconstruite après incendie. Elle y restera jusqu'en 1922.



Les projets de la période 1888-1928

L'administration municipale de Gailleton, malgré les difficultés qu'elle rencontre dans le quartier Grolée, se préoccupe de définir des alignements pour la rive gauche. Les progrès du peuplement sont en effet rapides. A la fin du XIXème, près de la moitié de la population de la ville de Lyon vit sur la rive gauche.

Le 21 novembre 1888, est approuvé un ensemble de projets d'alignements. En 1889 est précisé le projet pour la rue Moncey ; il a pour but de la rectifier et de l'élargir entre l'avenue de Saxe et la Place du Pont. Alors que la rue Moncey est portée à 18 mètres de large entre Boulevard des Brotteaux et Avenue de Saxe, elle sera élargie à 12 mètres de là vers la place du Pont. Le prolongement est prévu en ligne droite, ce qui n'est pas sans inconvénient.

Rien n'est fait. Il faut attendre le 9 novembre

1897 pour que soient mis à l'enquête les alignements de l'ensemble de la rive gauche. Le 24 mai 1898 le Conseil municipal décide de disjoindre le cas de la rue Moncey, pour l'étudier plus à fond. Il apparaît en effet que les alignements de 1889 présentent plusieurs inconvénients : morcellement des masses à bâtir, débouché défectueux de la rue Moncey sur la place du Pont. En effet, aboutissant à l'extrémité du cours de la Liberté, elle se trouve sur l'emplacement occupé par la brasserie Charroin. L'ensemble des rues du quadrilatère Chaponnay - Saxe-Paul Bert - Cours de la Liberté est donc réexaminé.

La rue Moncey nouvelle portée à 20 mètres de large sera légèrement dérivée pour aboutir au centre de la place du Pont entre l'ancienne rue Moncey et la rue Maignan. On envisage de prolonger la rue Molière

(Sévigné-Bourdan) jusqu'à la rue Paul Bert, où elle rejoint la rue de la Vigilance (Lacroix), la rue Duphot jusqu'à la rue Villeroy, la rue St Jacques à la nouvelle rue Moncey. Les autres rues (Chaponnay-Vaudrey-St Jacques Villeroy-Epée-Paul Bert) sont élargies. La place du Pont est portée à 50 mètres de rayon. Du fait de ces opérations doivent disparaître des portions de l'ancienne rue Moncey, la rue Marignan, la rue Ballanche et l'extrémité Sud de Pierre Corneille.

La nouvelle proposition est soumise à enquête publique du 12 au 27 décembre 1898. D'importantes observations sont présentées par l'architecte Prosper Perrin. Il en résulte un deuxième projet présenté le 25 mai 1899, très différent du précédent. Il comporte le prolongement de la rue Basse du Port au Bois (Aimé Colomb) jusqu'à la nouvelle rue Moncey. La rue Duphot élargie s'y raccorde. La rue Molière se raccorde à la rue de la Vigilance. Quant à la rue Pierre Corneille, elle est déviée à partir de la rue Chaponnay pour rejoindre la rue St Jacques. A partir de novembre 1899 a lieu l'enquête préalable.

L'opération semble bien marcher. Le Conseil municipal le 13 février 1900 présente un projet de traité avec Prosper Perrin, architecte et une société anonyme de la rue Moncey représentée par deux architectes Bellemain et Rogniat. Il concerne le quadrilatère avenue de Saxe-Paul Bert-Cours de la Liberté-Chaponnay " sillonné par des rues qui sont en majeures parties étroites, privées d'air et de lumière et bordées d'immeubles dont l'insalubrité est manifeste " .

Perrin et la société anonyme de la rue Moncey " ont proposé à la ville de constituer une société qui se chargera d'exécuter la majeure partie des transformations que comporte ce plan en supportant les frais d'acquisition ou d'expropriation des immeubles nécessaires, de leur démolition et de la construction des maisons sur de nouveaux alignements " . La ville s'engage à

demander la Déclaration d'utilité publique (8 mai 1900) et dans les 6 mois doit être constituée la Société concessionnaire au capital de 12 MF domiciliée à Lyon et dont la direction doit être obligatoirement française ainsi qu'il est écrit.

La Société immobilière pour l'amélioration du quartier Moncey se constitue bien le 27 novembre 1900 avec comme Président l'architecte Barthélemy DELORME et 82 actionnaires, architectes ou entrepreneurs lyonnais. Mais le 26 novembre 1901, elle déclare le projet non exécutable " au point de vue financier, le terrain propre à construire étant trop onéreux " 500 F le m². Cela nécessiterait une participation de la ville de 5 à 6 M au lieu de 1,5 M.

Les Archives municipales possèdent ainsi un projet de 1903 qui revient au premier projet présenté, c'est une demande de concession au nom de Paul Morin inspecteur général d'assurances et de Barthélemy Delorme agissant tant en leur nom personnel qu'aux noms et comme mandataires d'un groupe ou syndicat de capitalistes parisiens. Morin en est le représentant. Comme le précédent, le projet avorta, tant et si bien que pendant plus de 20 ans rien n'est fait.

Le 5 juin 1926 un arrêté municipal approuve l'élargissement de la place du Pont (75 m de rayon), de la rue de l'Epée, de la rue Villeroy et la création d'une rue Moncey de 30 mètres de large, reprenant le projet de 1898 et celui de 1903. Mais comme les concessionnaires ne se présentent pas le 18 septembre 1927, le projet est limité à l'ex brasserie Charroin. La Déclaration d'utilité publique est accordée le 24 mars 1927. La brasserie est démolie en 1932. On pourra construire PRISUNIC.

Dans le cadre du même alignement dans les années 1950-1955 sera construit l'immeuble 4 place Gabriel Péri. Fin 1959 est démolie la " proue du bateau lavoir " entre Prisunic et Moncey.



Conséquences : les caractères du bâti urbain et de la population

Bâti urbain

Il présente des contrastes très marqués en façade des grandes rues ou cours, des maisons de qualité datant du XXème siècle, mais plus ou moins anciennes en fonction de l'urbanisation que nous avons décrite : la partie du Cours Gambetta entre la place et le pont est construite en gros à partir de 1840 alors qu'à l'Ouest de la place, le cours n'est totalement percé qu'en 1862 et que les immeubles sont de la deuxième moitié du siècle (certains ont été démolis et reconstruits au XXème siècle mais avec toujours le caractère bourgeois des immeubles en façade de grande artère).

Le Cours de la Liberté (ex cours Bourbon jusqu'en 1870) était aussi un axe de prestige : construit dès la lère moitié du XIXème siècle dans la partie la plus proche de la place, il s'urbanise pendant tout le XIXème siècle. L'installation, au Nord, de la Préfecture du Rhône à la fin du XIXème siècle (inauguration le 18 août 1890) accentue le caractère bourgeois dans la partie Nord du Cours.

A côté des immeubles bourgeois des grandes artères, l'urbanisation dans laquelle André Combalot a joué un grand rôle donne des immeubles de qualité moyenne. Mais il y a des nuances. Au Nord du cours Gambetta, entre Cours de la Liberté et Rhône (Petits Brotteaux), l'urbanisation s'étale sur la lère et la 2ème moitié du XIXème siècle. En façade sur le quai et dans les artères élargies (rue Aimé Collomb), des immeubles bourgeois. Dans l'intervalle un mélange d'immeubles anciens plus modestes et d'immeubles de qualité de la fin du siècle. La place des

Victoires, héritière en partie des espaces du Port au Bois dont elle a porté le nom disparaît en 1910 avec la construction de la Mutualité.

Au Sud du cours Gambetta dans un ensemble de tènements rectangulaires, les lotissements commencés par Combalot donnent un bâti urbain moyen, les meilleurs immeubles étant en façade sur les quais ou sur la rue de Marseille.

Les immeubles les plus anciens sont ceux de la Grande Rue (XVème-XVIIIè siècle), immeubles bas (2 à 3 étages) avec derrière les cours où se trouvent les remises des auberges. Des reconstructions au coup par coup, étalées sur plusieurs siècles donnent un caractère très disparate qui n'est pas sans charme. L'aménagement de la place, des incendies (cf. Pricado) expliquent que les meilleurs immeubles soient près du débouché sur la place du Pont.

Reste le quadrilatère Liberté-Paul Bert-Saxe-Chaponnay. Sur lui a pesé la malédiction des alignements de telle sorte que le bâti urbain qui comprenait de bons éléments s'est dégradé de plus en plus vite. Les immeubles frappés d'alignement ne sont pas entretenus. Si l'on regarde les plans, peu d'immeubles anciens étaient prévus pour être conservés. Le résultat c'est que la grande majorité se détériorent. Phénomène de pourrissement que l'on retrouve dans de vieux quartiers centraux et qui peut faire penser aussi à ce qui se passe dans les villes des Etats-Unis.

La détérioration du quartier s'accompagne d'une évolution caractéristique de la population.



L'évolution de l'occupation humaine

Le quartier de la place du Pont est en grande partie, jusqu'à l'entre deux guerres, un quartier populaire. Les ouvriers y sont nombreux ainsi que les employés. Les commerçants et les classes moyennes ou supérieures sont assez largement représentés. La partie la plus modeste correspond cependant au quartier Moncey frappé d'alignement. Jusqu'à l'entre deux guerres y a survécu un commerce autochtone de proximité. Construit après la démolition de la brasserie en 1932, le Prisunic ouvre en 1939 ; filiale du Grand Bazar, il semble bien adapté à une clientèle populaire.

“LA MEDINA “ La première installation commerciale à caractère non autochtone date de 1938 ; il s'agit du supermarché BAHADOURIAN qui rappelle l'existence à Lyon d'une colonie arménienne. Des Italiens, des juifs askhénases d'Europe orientale s'installent aussi. Cependant pour l'essentiel la transformation se produit après la deuxième guerre mondiale. Dans les années 1950-1970 dans le quadrilatère des rues Turenne-Marignan-Épée, les commerces anciens cèdent la place à des bars, restaurants, magasins d'alimentation, salons de coiffure tenus essentiellement par des Algériens. Plus tard une partie de ces magasins se transforment en bazars, magasins textiles ou magasins de cassettes.

Dans le même temps, le supermarché Bahadourian développe son implantation. Le secteur textile s'organise à partir d'une société d'importation des textiles orientaux, la SOMOTEX. Comme pour les Algériens, le rôle de la famille et des réseaux de famille est très important. Deux magasins de vente en gros, demi-gros et détail associant deux frères, s'installent rue Moncey “ ce qui n'exclut pas la présence de boutiques en nom personnel auxquelles s'ajoute un magasin de confection pratiquant la vente à l'arrachée appartenant à un troisième frère.”

Dans les années 1970-1980 une deuxième phase d'expansion concerne les rues

Moncey et Villeroy surtout. Ici il s'agit de commerçants juifs séfarades d'origine pied-noirs originaires de Villeurbanne et pour la plupart citoyens français. Connaissant bien l'arabe, acceptant la pratique du marchandage, ils s'orientent vers le commerce de tissus et la confection de bas de gamme, ainsi que vers la bijouterie orientale. Celle-ci est structurée par un bijoutier en gros qui est aussi fabricant. (Il est amusant de souligner que la production de bijoux authentiquement orientaux est effectuée à Lyon, Cannes et Saint-Amand-Montrond). Pour contrôler la vente au détail, il a financé l'installation de trois membres de sa famille autour de la place du Pont et aide souvent d'autres commerçants.

Une 3ème phase chevauche la 2ème à partir de 1975. Une phase d'expansion toujours entraînée par les juifs séfarades s'amorce le long de la rue Paul Bert : boutiques de confections mais aussi services commerciaux. En 1979 : agence de voyage spécialisée dans les vols vers Israël puis vers le Maghreb. S'ajoutent également soit des Algériens créant une agence d'import-export de voitures, soit des Tunisiens, qui, abandonnant pâtisseries et épiceries du noyau primitif de la Médina, créent aussi des bazars. Le cours de la Liberté entre Turenne et Épée est lui aussi colonisé. 430 magasins ont été recensés en 1987. Au total 158 commerçants font plus de 50% de leur chiffres d'affaires avec une clientèle maghrébine, soit près de 37 % de l'ensemble du quartier.

De cette évolution, il résulte que le triangle Villeroy- Paul Bert Ouest-Cours de la Liberté Est comprend en 1987 une majorité écrasante de commerces qui ont pour plus de 50% de leur clientèle maghrébine (76 sur 89 = 85%). Depuis 1981 5 bazars se sont installés le long Est du Cours de la Liberté : 3 marocains et 2 asiatiques. Le pourcentage reste fort dans le quadrilatère Moncey- Saxe Ouest- Villeroy Nord (29 sur 43 = 67 %) mais avec seulement 2 sur l'avenue de Saxe.



Le pourcentage encore notable côté Est de Paul Bert, diminue rapidement dans le quadrilatère Paul Bert- Gambetta Nord-rue Commandant Fuzier-Saxe Ouest (14 seulement sur 61 = 23% sur Paul Bert essentiellement). Du côté Sud bien qu'il soit présent sur le cours Gambetta entre la Place et le Pont il est aussi faible, de même que dans les Petits Brotteaux entre Gambetta-Augagneur-Chaponnay-Liberté.

Les 430 magasins recensés sont caractérisés par une surreprésentation du domaine alimentaire des bazars. On compte 85 commerces aux mains des maghrébins soit 20% (Algériens : 13%, Tunisiens : 4,6%, Marocains : 2%). 72 sont Juifs séfarades (16,8%). A noter que les séfarades, français pour la plupart, ainsi que les commerçants autochtones (cf boucherie Marceau qui emploie 24 personnes rue Marignan) utilisent une main-d'œuvre maghrébine pour les relations avec la clientèle.

On peut distinguer plusieurs types de clientèle

1 - D'abord les travailleurs immigrés de Rhône-Alpes mais aussi de Bourgogne et de Lorraine : lorsqu'ils retournent en été au

Maghreb, ils font le plein d'objets de consommation les plus divers, voiture, textile, radios, télé, cassettes, équipement ménager, bijoux. Une partie était revendue en Algérie ce qui permettait de payer les vacances, de faire des bénéfiques et de rapatrier des économies.

2 - Les touristes algériens jusqu'en 1984 disposent de 1000 dinars convertibles par personne et par an. C'est pourquoi ils pratiquent le change parallèle avec amis et parents résidents en France. Ils achetaient tout avec la même intention de revente au Maghreb. Leur manque de discernement lors des achats les a fait surnommer "touristes américains". Leurs possibilités se sont réduites à partir de 1984 (1000 dinars tous les 4 ans).

Parallèlement au développement de la Médina, apparaît, mais plus tardivement dans les années 1970 le commerce asiatique accompagné par des ateliers de confection clandestins. Produits alimentaires, textiles, produits orientaux dominant. L'organisation par famille et réseaux est aussi caractéristique. C'est le quartier entre rue de Marseille et le Quai qui est ainsi devenu une "chinatown".
(...)



Moncey, pour un aménagement adapté

*texte de l'exposition présentant les grandes orientations
du projet de requalification du quartier décidé en 1998*

Un quartier ancien

Le quartier Moncey, sur lequel porte le projet urbain est délimité par la rue Paul Bert, la place Gabriel Péri, le cours de la Liberté, la rue Chaponnay et l'avenue Maréchal de Saxe.

Le quartier date du XVIIIème et XIXème siècles et a été rattaché à Lyon en 1853. Environ 2000 personnes l'habitent et

nombreux sont ceux qui apprécient sa situation géographique privilégiée.

En effet, il se place entre les deux pôles du centre de Lyon que sont la Presqu'île et la Part-Dieu.

La particularité de ce quartier est d'être dense et hétérogène.

Principes

Afin de choisir un aménagement adapté au site, de nombreuses réflexions ont été menées, notamment par la "commission Moncey". Commission "ouverte", de concertation et de dialogue, elle était composée d'élus, de personnalités, d'experts et de techniciens, et a eu pour rôle d'entendre les différents acteurs du quartier, associations et habitants. Elle s'est réunie en séance plénière à six reprises entre juillet et décembre 1997.

Elle a mis en évidence la nécessité d'adopter un projet qui réponde à quatre principes :

Valoriser le quartier et son identité

La forte identité du quartier s'est bâtie au fil du temps et aujourd'hui on dispose d'un patrimoine tant architectural, qu'humain, social, culturel et commercial.

Investir fortement et rapidement

Engager rapidement un plan global

d'actions à l'échelle du quartier pour préparer son avenir et pour le renouvellement de la dynamique privée en matière commerciale et résidentielle.

Donner une place au quartier dans la ville

Assurer son développement et l'ouvrir aux autres quartiers et ce, dans la durée :

La commission évoque quatre points particuliers : le développement social, l'espace public, l'habitat, le commerce.

Permettre le maintien de la population actuelle

Le quartier Moncey doit devenir attractif pour les populations extérieures, mais doit aussi permettre à ses habitants de s'y maintenir s'ils le souhaitent. Il s'agit également de prendre en compte des problèmes de logement et de relogement dans le périmètre du quartier ou dans ses environs immédiats.



Moncey préservé, quartier amélioré

La construction de l'immeuble du Clip a été décidée en 1988 suivant une logique de poursuite de réalisation de l'axe Moncey. Entre 1989 et 1996, l'opération s'est confirmée mais en réduisant la hauteur prévue de l'immeuble du Clip de 9 étages. En 1995, à l'écoute des nombreuses associations et riverains, la question de la réhabilitation éventuelle des immeubles, plutôt que leur démolition, a été étudiée. En 1997, la commission Moncey, alors confiée par le Maire de Lyon à Monsieur Henry Chabert, et après 6 réunions et des études complémentaires, a conclu à la possibilité de réaliser deux scénarios :

Poursuite de l'axe Moncey :

- projet à trop long terme
- relogements nombreux et nécessaires
- réserve de l'Etat

Réhabilitation et requalification du quartier sous réserve de :

- l'abandon de la construction de l'îlot Saint-Jacques
- la réalisation d'un vaste espace public équivalent en surface à celui de la place des Terreaux.

C'est cette deuxième hypothèse qui a été choisie et qui justifie cette présentation.

Le scénario retenu par le Maire de Lyon est basé sur la conservation et la réhabilitation de l'existant, ainsi que la valorisation du quartier. Le projet de requalification de Moncey est en cours d'élaboration depuis février 1998. Actuellement, la phase pré-opérationnelle (jusqu'en juillet 1998), a pour objet de définir le contenu des différentes actions du projet, le planning, la coordination, les priorités, la cohérence, le règlement des aspects juridiques...

Aujourd'hui, ce sont les grands axes du projet de requalification, tels qu'ils ont été décidés par le comité de pilotage, qui vous sont présentés.



Le projet : ses grands principes

Une vraie Place de Quartier

C'est sur les îlots Corneille et Saint-Jacques, libérés dans le cadre de la ZAC, qu'un espace public sera réalisé.

Cette place représente une surface de 9 000 mètres carrés environ, soit l'équivalent de la place des Terreaux.

L'aménagement de cet espace, situé dans un quartier dense, permettra une diversifi-

cation des usages (repos, rencontre, jeux...) et offrira sécurité et confort à la sortie de l'école Paul Painlevé. De plus, entre la place Gabriel Péri et la Place Guichard, une continuité des espaces publics et des cheminements piétons sera assurée. La place devrait être achevée au premier trimestre 2001.

Des voiries réaménagées

L'aménagement de la place comprend également le traitement de ses abords et des tronçons des voiries attenantes : rues Pierre Corneille, Moncey, Saint-Jacques, Petite rue Saint Jacques et Villeroi ainsi que le pourtour de l'immeuble qui sera construit avenue Maréchal de Saxe.

Il prévoit également l'intégration d'un parc de stationnement dont l'emplacement est actuellement à l'étude.

Dans le même temps, toutes les autres rues seront réaménagées (Marignan, Epée, Turenne, Moncey, Paul Bert).

Des logements réhabilités

Plus de 150 logements seront réhabilités entre la rue Turenne et la rue Villeroi. Seul un petit immeuble sera construit.

Il s'agit concrètement :

- d'une remise à niveau de 5 immeubles appartenant à des bailleurs sociaux,
- de la réhabilitation d'un immeuble propriété de la Communauté urbaine (16, rue de l'Épée),
- de la réhabilitation d'une copropriété où le Grand Lyon est majoritaire, (17, rue de l'Épée).

Mais la réhabilitation concerne également les immeubles privés du quartier, elle est menée principalement dans le cadre de la future opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) à l'étude.

Réalisation des travaux : 1999 - 2001.

Le programme de travaux de remise à niveau des immeubles des logeurs des îlots Turenne-Épée, la gestion de proximité et le « peuplement » font l'objet d'un diagnostic partagé de la part des bailleurs auxquels les locataires seront associés. Il s'agit en fait de traiter ces aspects en même temps et en lien les uns avec les autres afin d'optimiser la qualité des résultats.

Réalisation des travaux : courant 2000.

Un nouveau bâtiment, avenue de Saxe

Afin de permettre à la nouvelle place Moncey-St-Jacques d'être parfaitement délimitée sur son côté Est, un immeuble de logements en accession avec un rez-de-chaussée commercial et des places de parking, sera construit. Prévu entre la rue Saint-Jacques et l'avenue du Maréchal de Saxe, son emprise exacte reste à déterminer. Cependant le lancement des

travaux est déjà envisagé courant 2000 dans le cadre de la révision du POS*.

Mais aussi :

la place Gabriel Péri revisitée

Le réaménagement de l'espace public situé devant l'immeuble le Clip sera rendu possible grâce au passage du tramway sur la place Gabriel Péri depuis la rue de Marseille, en direction du Cours de la Liberté.

Réalisation des travaux : 2000-2001

Le prolongement de la rue de l'Épée

Ce projet est actuellement à l'étude dans le cadre de la révision du POS.

Des actions de développement social et économique

La réussite de la requalification du quartier Moncey nécessite, en parallèle à ce plan d'actions physiques :

- des actions actuelles de développement social urbain mises en œuvre depuis 1992,
- un développement économique avec, notamment la mise en œuvre opérationnelle de la revitalisation des rez-de-chaussée ;

Une forte mobilisation

- forte implication des bailleurs sociaux implantés dans le quartier, notamment ceux concernés par les deux îlots entre le Clip et la rue Villeroi ;
- participation de l'Etat dans le projet urbain du quartier Moncey au titre de la politique de la Ville et dans le cadre du contrat local de sécurité devant être signé prochainement avec la Ville de Lyon.



Démarche sociologique intégrée à la programmation de l'aménagement de la future place Moncey – Saint-jacques

par Urbanis partenaires - Document du 11 septembre 1998

Les pratiques possibles sur la place

A partir des pratiques existantes

La vente à la sauvette (les hommes debout) : cette pratique s'est historiquement ancrée sur la place Gabriel Péri. Les hommes savent que l'intérieur du quartier leur est "socialement interdit". Ainsi, malgré l'inconfort de l'espace qu'ils occupent actuellement, ils ne vont pas sur la place Painlevé par exemple. Le risque que cette pratique se déplace sur la nouvelle place Moncey - Saint-Jacques est donc très réduit, sauf à baser une refonte du quartier et de la place Gabriel Péri sur une volonté de déplacement de cette vente à la sauvette.

Les palabres : celles qui sont liées à la vente à la sauvette resteront sur la place Gabriel Péri. Celles qui ont lieu sur la place Painlevé sont appelées à se maintenir, voire se renforcer. La nouvelle place devrait donc intégrer cette pratique : espace calme, ombragé, présence de bancs rapprochés ou de mobilier permettant de s'asseoir, ...

Les vendeurs de menthe : cette pratique est très liée aux commerces de la rue Villeroy. Elle est plutôt appelée à rester sur la façade Sud de la rue Villeroy (Attention cependant si Bahadourian ouvre un second magasin). Cette pratique, bien acceptée par les habitants et participant de l'identité du quartier devrait être intégrée dans l'aménagement (largeur des trottoirs, ...).

Les discussion entre amis : pour les hommes âgés, cette pratique est appelée à demeurer assez diffuse sur la quartier. La

nouvelle place, si elle offre de petits espaces calmes et distincts de l'espace des palabres, pourrait voir ces pratiques se développer. Toutefois, la multiplication des petits espaces sur la place va plutôt à l'encontre d'autres principes d'aménagement (Cf. plus bas).

Pour les jeunes, la multiplicité des lieux de discussion participe d'une différenciation sociale, entre dealers et non-dealer, jeunes du quartier/ jeunes habitants en périphérie du quartier. Sur la nouvelle place un ou deux lieux de discussions différenciés pourraient être prévus.

Les Jeux sur l'espace public : outre les jeux sur les rues, la place Ballanche, il y a les jeux sur le terrain de sport et dans le square. Cette pratique pose la question du maintien de ces fonctions (terrain de jeux et square) sur la nouvelle place .

Le maintien de la fonction de square semble capital : le square a une valeur d'usage et une valeur symbolique. Il répond à un besoin. Il est un des seuls lieux autorisés aux femmes. Un élargissement de la superficie actuelle (réclamé par de nombreux usagers) pourrait renforcer cette pratique.

Le terrain de sport a une fonction d'espace de discussion et d'espace de jeu, mais sa valeur semble plus symbolique que d'usage. Son maintien (ou plutôt le maintien d'une fonction de terrain de jeu) est donc d'abord un enjeu de concertation. Du point de vue de l'usage en revanche, cet espace est concurrencé par le city-stade des quais. Par ailleurs, les protections nécessaires par



rapport aux jeux de ballon notamment, peuvent aller à l'encontre d'autres objectifs d'aménagement, d'ambiance. Une solution ne pourrait-elle pas être d'étudier l'opportunité d'une autre forme de terrain de jeu (pour d'autres jeux : roller...) nécessitant des protections moins prononcées et surtout n'entrant pas en concurrence avec le city-stade ?

L'animation urbaine générée par les commerces : elle est liée aux commerces et restera donc à proximité des commerces. Pour la future place, seule serait donc concernée la façade commerciale de la rue Villeroy. Ces pratiques sont importantes dans la mesure où elles participent de l'identité du quartier et animent fortement l'espace public. Il semblerait donc que l'aménagement devra intégrer des possibilités de renforcement de ces pratiques (trottoirs plus larges, bancs... ?), d'autant plus important que la rue Villeroy est actuellement la principale entrée (commerciale) du quartier.

Attention toutefois : si la création de nouvelles façades commerciales est prévue autour de la place, ces autres façades devraient intégrer le même principe.

Sur les autres rues commerçantes, ces pratiques devraient aussi pouvoir être maintenues, voire renforcées (rue Moncey notamment) à travers le traitement de la veille prévu au programme.

D'une façon plus générale, l'activité commerciale est un élément déterminant de l'animation urbaine et de l'identité du quartier. L'ensemble de l'aménagement (et d'autres actions ?) devrait donc contribuer à un renforcement de cette activité.

Un des autres enjeux de réaménagement et du commerce serait de veiller à ce que l'activité commerciale ne se transfère pas totalement au nord de la rue Villeroy (traitement de la façade Villeroy, déplacement ou extension au nord de Bahadourian), ce qui pourrait avoir pour effet de créer ou renforcer une partition du quartier en deux entités distinctes qui pourraient à terme s'ignorer. A cet égard, le renforcement de l'activité commerciale de la rue Moncey est un enjeu déterminant.

Les discussions issues de rencontres occasionnelles : elles sont diffuses et appelées à se maintenir. Elles pourraient cependant être renforcées si elles sont intégrées à l'aménagement à travers notamment des espaces de courtes discussions aux abords des itinéraires flux piétons (commerçants ou de transit).

L'animation urbaine liée aux équipements : actuellement, seule l'école génère une animation urbaine sur la place et sur la rue Corneille. Ces pratiques pourraient être renforcées à travers une requalification de la rue Corneille dans ce sens et une liaison plus forte avec le square. Ces pratiques pourraient par ailleurs être plus en lien avec la place si l'ouverture de l'école se faisait sur la place.

D'autres équipements généreraient bien entendu d'autres pratiques de discussions, de rencontres occasionnelles. On notera à cet égard la demande de plusieurs habitants et acteurs locaux rencontrés d'une salle des fêtes.

De nouvelles pratiques possibles ?

Beaucoup de pratiques actuelles du quartier s'inscrivent sur l'espace public. La nouvelle place ne nous semble pas pouvoir en créer de nouvelles sauf à créer de nouvelles fonctions, comme notamment une fonction de marché et / ou de manifestations exceptionnelles (fête de quartier, marché du ramadan,...).

L'accueil de telles fonctions peut apparaître souhaitable en terme de diversité des

pratiques. Par ailleurs, le développement d'une fête de quartier est un souhait du comité d'habitants.

La difficulté de l'accueil de telles fonctions tient essentiellement à ce que des contraintes techniques peuvent venir en contradiction d'autres principes d'aménagement. La question reste donc en suspens.



Les publics et la mixité

Les différents publics pour la nouvelle place

De nombreux groupes d'usagers ont une forte pratique de l'espace public : hommes, jeunes, enfants, mères et enfants, clients des commerces notamment. Ces groupes continueront d'autant plus à fréquenter la nouvelle place que le maintien de leurs pratiques (à travers le maintien des fonctions actuelles) est prévu.

Quel principe de mixité ?

Compte tenu des "conflits", entre les groupes d'usagers et des phénomènes culturels, l'aménagement ne devra pas chercher à favoriser des usages de la place de groupes mixtes. La mixité des usagers devrait donc être cherchée dans la fréquentation, par tous les groupes, du

même espace, mais en des endroits et pour des fonctions différentes, tout en veillant à ne pas éclater la place en sous-espaces très cloisonnés. L'équilibre entre des fonctions et groupes d'usagers différents et une unité de l'espace reste à trouver.

Les sous-lieux stratégiques

- La place Painlevé, le terrain de sport et le square
C'est leurs fonctions qui sont importantes plus que leur localisation et leurs qualités actuelles.

- Le carrefour Villeroi/Moncey
Il apparaît comme le centre du quartier, ou tout au moins l'espace d'animation urbaine le plus important. C'est un carrefour de flux, un carrefour commercial, et donc un carrefour de pratiques et d'usagers, plus diversifiés qu'ailleurs.

L'aménagement pourrait donc intégrer et développer cette fonction.

Par rapport au fonctionnement actuel, "l'étirement" de ce centre de quartier au nord et au sud devrait permettre de renforcer la liaison Nord/Sud.

- Le carrefour des rues de l'Épée et Marignan

C'est un espace de quartier, il fonctionne actuellement beaucoup autour de la vente

de drogue. Sauf à résorber complètement cette activité du quartier, l'aménagement ne pourra pas modifier cette fonction. Chercher à exclure cette pratique à travers l'aménagement (cela paraît d'ailleurs peu possible) risquerait de transférer cette activité, sur la place par exemple.

- La place Gabriel Péri
Son réaménagement est prévu par ailleurs. Cependant, cet aménagement constitue aussi un enjeu pour le quartier et l'aménagement des espaces, en terme notamment d'ouverture du quartier sur la ville (Cf. plus bas).

- La place Ballanche
Son sort est essentiellement lié à l'aménagement de la place Gabriel Péri. De cet aménagement dépendra sa capacité à trouver une fonction d'espace de quartier et de flux d'entrée sur le quartier.



- La rue Paul Bert

L'enjeu général sur la rue Paul Bert est de conforter et améliorer le commerce, les pratiques liées au commerce, la fonction de flux piétons et automobiles.

Un enjeu plus particulier pour les aménagements à l'intérieur du quartier serait d'affirmer sa fonction d'accès au quartier par la rue Villeroy notamment (Cf. ouverture du quartier).

- La rue Moncey

Dans sa séquence entre la place Gabriel Péri et la rue Villeroy, l'enjeu est triple :

- renforcer le commerce,
- améliorer les conditions de déroulement des pratiques de sociabilité, notamment liées au commerce,
- réaffirmer la liaison piétonne Nord-Sud (Cela dépend néanmoins essentiellement du traitement possible des places Gabriel Péri et Ballanche).

Au nord de la rue Villeroy, l'enjeu est d'affirmer la liaison entre le quartier et la partie de la rue Moncey située au Nord de l'avenue de Saxe, et notamment entre la future place et la place Guichard (cet enjeu dépasse la rue Moncey dans sa configuration actuelle).

- La rue Villeroy

Elle pourrait être traitée sous plusieurs aspects à la fois :

- la fonction commerciale à renforcer,
- l'amélioration des conditions des pratiques de sociabilité et de l'animation urbaine générée par les commerces,
- la fonction d'entrée et de sortie principale du quartier (automobiles, mais aussi piétonnes)
- la fonction d'accès à la place, de traversée du centre de quartier.
- la continuité qu'elle doit malgré tout assurer entre le Nord et le Sud du quartier.

- Les rues Marignan, de l'Épée, Gutenberg et Bourdan.

Elles assurent essentiellement une fonction de desserte riveraine.

- La rue Pierre Corneille

Elle dessert actuellement essentiellement le parking de la DDE et l'école Painlevé. Elle reste cependant une entrée importante du quartier.

Son aménagement pourrait-il renforcer ce rôle de desserte du quartier (de façon à ce que la rue Villeroy ne soit pas la seule entrée principale sur le quartier) ? La réponse à cette question dépendra essentiellement du plan de circulation et de signalétique qui sera choisi, sur le quartier et ses alentours, ainsi que du choix de l'emplacement du futur parking. En fonction des options qui seront retenues, la sécurisation des sorties de l'école Painlevé sera plus ou moins nécessaire.



Un fort enjeu d'ouverture du quartier sur la ville

Une volonté des habitants, dans un esprit "villageois"

En dehors "d'habités", les personnes extérieures qui fréquentent le quartier y manifestent un sentiment de crainte ou de malaise. Ce malaise est davantage lié à des pratiques sociales, à des codes qu'ils ne maîtrisent pas, qu'à un rejet de la population. En revanche, dès qu'elles maîtrisent certains codes du quartier (où se situent les dealers, quels sont leur mode de rabattage, quelle attitude adopter en voiture, comment répondre à un commerçant qui vous hèle, qu'elles sont les relations commerciales, marchandage),... ces mêmes personnes extérieures disent beaucoup apprécier le quartier.

Par ailleurs, certains passants interrogés rue Paul Bert disent ne jamais venir à l'intérieur du quartier ou seulement chez Bahadourian (en tout cas jamais au sud de la rue Villeroy), par peur notamment. Cette peur est essentiellement rattachée à une image de quartier de vente de drogue, et à une méconnaissance de l'appareil commercial. Actuellement, c'est donc essentiellement le commerce qui assure l'ouverture du quartier sur l'extérieur, de même qu'il est constitutif de l'identité du quartier et de son animation urbaine.

Aux dires des commerçants et habitants, la création du Clip a modifié en profondeur la

dynamique commerciale. L'accessibilité moindre du quartier depuis la place Gabriel Péri a entraîné une baisse de la fréquentation commerciale au sud de la rue Villeroy notamment. Cette baisse de l'activité commerciale a entraîné une baisse de l'attractivité de ces commerces. Cette baisse de l'activité semble aussi due à une chute des échanges internationaux, avec le Maghreb notamment (événements en Algérie, modification de la réglementation douanière). Ce phénomène est cependant peu décrit par les commerçants, qui identifient le Clip comme la cause principale de leur baisse d'activité.

Sur la rue Villeroy, le commerce semble avoir moins souffert de la baisse de fréquentation, l'accès au quartier se faisant maintenant principalement par cette rue.

Lorsqu'on interroge les habitants sur leur rapport à l'extérieur du quartier, deux éléments interdépendants ressortent :

- Un sentiment d'enfermement d'isolement, notamment pour les personnes interrogées au sud de la rue Villeroy. Sont ici mis en cause le Clip et les hommes debout, comme obstruant l'accès au quartier depuis la place Gabriel Péri. Ce sentiment d'isolement se manifeste en trois formes discursives :

- il y a moins de personnes extérieures qu'auparavant,
- l'accès au quartier est devenu trop difficile (pour les personnes extérieures),
- l'accès à la ville, à l'extérieur, est devenu beaucoup plus difficile (pour les habitants du quartier), notamment pour les femmes et les enfants qui "n'osent", plus passer par le Clip.

- Lorsqu'on interroge les habitants sur leurs souhaits en matière d'ouverture sur la ville, et notamment par rapport à la fréquentation de personnes extérieures, une majorité dit vouloir que davantage de personnes extérieures viennent sur le quartier (les autres étant dans leur majorité indifférents à ce problème). Toutefois, se souhait d'ouverture est soumis à une double condition :

- que cette nouvelle fréquentation soit diversifiée et essentiellement liée aux commerces,

- que l'identité "villageoise" du quartier soit préservée.

Trois réponses à la question "souhaitez-vous qu'il y ait plus de gens de l'extérieur qui viennent ou qu'il y en ait moins ?" illustrent bien ces conditions : "Plus, pour l'animation, le commerce, le mouvement " ; "Ça dépend pourquoi ils viennent : pour le commerce, c'est bien ; si c'est pour les embrouilles, non " ; "Moins, parce que les gens du quartier sont très solidaires " ;

Quant à l'identité " villageoise " , elle se manifeste à travers plusieurs éléments :

- Une rapide identification de la part de tous les habitants de qui est du quartier / qui ne l'est pas ; et le fait que les non résidents sachent très bien qu'ils ne sont pas du quartier (les habitants leurs font savoir ; des codes sont mis en place ; les comportements des personnes extérieures sont souvent différents, un système de cooptation est mis en place pour l'intégration de certaines personnes extérieures qui fréquentent régulièrement le quartier, comme par exemple en ce qui concerne les palabres). Pour être "acceptées" (c'est-à-dire pour pouvoir participer aux pratiques de sociabilité avec des habitants du quartier), les personnes extérieures doivent montrer leur forte volonté, en apprenant les codes du quartier.

- Des qualités attachées au quartier décrites par les habitants : solidarité - entre les habitants, dynamique du commerce, 'ambiance particulière", "bonne ambiance".

- En même temps, un souhait de fréquentation par des personnes extérieures, comme une nécessité pour faire vivre le quartier, à travers les commerces notamment. Ainsi, bien que les habitants leur fasse sentir qu'elles ne sont pas "chez elles" , les personnes extérieures qui fréquentent les commerces du quartier sont plutôt bien perçues : on n'a, par exemple pas d'agression physique, peu de dégradations des véhicules extérieurs en journée, (alors que c'est plus fréquent la nuit, pour d'autres raisons). Ainsi, dans les rues commerçantes, ce n'est parce que les personnes extérieures ne sont pas "chez elles" qu'elles ne sont pas "à leur place" en fréquentant les commerces.



L'aménagement devrait donc favoriser les liaisons du quartier avec la ville (notamment pour des liaisons commerciales), tout en respectant l'identité du quartier. Identité dont on notera qu'elle ne fait intervenir que très partiellement et très minoritairement un

quelconque communautarisme maghrébin. L'ambiance « méditerranéenne » - de la future place peut donc très partiellement participer de ce maintien de l'identité villageoise ; elle ne saurait en être le fondement.

Un problème de circulation (automobile et piétonne) et de stationnement

Les circulations piétonnes et automobiles constituent de multiples enjeux :

- un enjeu de meilleure accessibilité pour les personnes extérieures qui fréquentent les commerces ;
- un enjeu de meilleure accessibilité des habitants à la ville ;
- un enjeu de l'identité du quartier, dans la mesure où ces circulations et accès sont l'objet de codes précis de la part des habitants : le respect des piétons sur la chaussée est imposé, de même que le respect des encombrements commerciaux des trottoirs, le respect des encombrements de la chaussée par les camions de livraison, le respect d'itinéraires piétons en fonction de l'activité (fréquentation commerciale ; fréquentation des dealers), lieu de stationnement "autorisés" pour les habitants / pour les clients,...

L'aménagement devrait donc intégrer notamment :

- le maintien de ces codes, à travers notamment une semi-piétonisation possible des rues, l'élargissement des trottoirs, et la mise en place d'un plan de stationnement différenciant notamment le stationnement des clients et le stationnement des riverains et des commerçants ;
- un développement des liaisons piétonnes, Nord-Sud et Est-Ouest, pour les habitants et pour les personnes extérieures (mais maintenant une différenciation des liaisons habitants et des liaisons personnes extérieures ?). Pour la partie Sud du quartier, cette amélioration des liaisons dépendra en grande partie de liaison avec la place Gabriel Péri ;
- l'identification et le renforcement d'accès automobiles au quartier, à la fois basés sur le renforcement de l'entrée rue Villeroy, et la création d'autres entrées fortes.



Un fort enjeu de concertation

La concertation répond à plusieurs enjeux :

- peu de personnes croient à l'aménagement ;
- un calendrier peu compris, et qui renforce les doutes quant à la réalité de l'aménagement ("C'est loin, d'ici là ça peut changer") ;
- une volonté des acteurs locaux et de certains, notamment jeunes et familles, d'être concertés ;
- une défiance vis-à-vis de tous travaux : crainte d'une éviction des résidents ou de la perte de l'identité du quartier qui fait que

chaque travaux est perçu comme une agression potentielle (exemple des travaux de réseaux d'eau, cet été, dont certains habitants qu'ils ne comprenaient pas pourquoi "on creuse et rebouche sans arrêt"). La concertation devra cependant faire l'objet de formes adaptées et particulières en fonction des groupes, notamment en ce qui concerne les hommes âgés (difficilement implicables), et les jeunes, dont certains préfèrent détourner les formes classiques de la concertation.

Autres principes d'aménagement

- Un aménagement qui prévoit un taux de salissure important, et donc une nécessité de nettoyage facile et fréquent.

- Une nécessité du renforcement de l'appareil commercial.

Intégrer la semi-piétonisation de fait de certains espaces. Ce principe devra cependant intégrer en détail un éventuel réaménagement du plan de circulation et les objectifs et moyens d'ouverture du quar-

tier sur la ville, de façon à ne pas créer de conflits voitures -piétons (là où il n'y en a pas) tout en développant le confort des déplacements.

- Du point de vue de l'ambiance paysagère de la future place, en dehors des quelques éléments décrits plus haut, il ne ressort pas d'éléments déterminants pour le moment. A voir dans la concertation.



Quartier Moncey

Quelques repères commerciaux

par Jean-Marc Berthet, sociologue

Historiquement, le quartier de la Guillotière, de part son implantation urbaine, son rôle de porte d'entrée dans la ville a toujours eu un rôle commercial important. Soit qu'il permettait la circulation de marchandises, soit qu'il permettait leurs échanges, soit enfin qu'il permettait leur production, puisque la Rive Gauche du Rhône a accueilli les premières usines dans la ville. Cet endroit fut lieu carrefour car il y passait, avant l'arrivée du chemin de fer tout le trafic entre les régions du Nord et les pays méditerranéens. C'était en effet, la seule tête de pont de la ville de Lyon sur la rive gauche du Rhône pendant des siècles (avec la grande rue de la Guillotière). Le site s'est ensuite développé dans le cadre de l'urbanisme de la fin du XIX^{ème} siècle.

Nous donnons ici quelques repères rapides de l'extension de ce lieu commercial. D'emblée, il faut rappeler, que tout au long du XIX^{ème} siècle, la Guillotière, le quartier Moncey sont des lieux où les brasseries sont nombreuses, où la bourgeoisie lyonnaise vient parfois s'encanailler dans ces débits de boisson, voire même fréquente certains lieux plus clos...

La spécificité de ce quartier est peut-être de mêler sur un même espace des fonctions commerciales et des lieux d'implantation commerciale très différenciés en définitive. Ainsi, on retrouve de vieille tradition des commerces de meubles ou de décoration d'intérieurs sur le Cours de la Liberté. Vieille spécialisation puisque, ces commerces s'installent près de l'ancien « port au bois », port sur les berges du Rhône qui recevait jusqu'au XIX^{ème} siècle, le bois en provenance du Jura ou du Dauphiné. Plus proche de la place Gabriel Péri, on trouve un spécialiste de la randonnée et du sport. Autre type de spécialisation, celui des commerces de robes de mariées, on en dénombre aujourd'hui près d'une dizaine dans le quartier.

Avenue de Saxe, ce sont les deux roues qui sont à l'honneur (à la fois motos et vélos). Le Cours Gambetta est relativement mixé, mélangeant les commerces traditionnels propres à une grande artère urbaine : pâtisseries, lingerie, fleuristes, vêtements, cafés, banques, services à la personne (pressings et agence de voyage), ...

La rue de Marseille est plutôt l'apanage des commerces quotidiens de bouche (boucherie, Charcuterie, fromagers, boulangeries, légumes, ...) qui viennent compléter le marché quotidien du quai Augagneur, mais qui attirent aussi, pour une partie de leur clientèle les étudiants de passage dans le quartier (développement récent des ventes à emporter).

Sur la Place Gabriel Péri, est-il besoin de rappeler la mémoire du Prisunic, tant il a marqué les mémoires lyonnaises, tant il symbolisait un magasin moderne (le premier escalator à Lyon) dans un quartier populaire. Autre mémoire commerçante à souligner, celle des italiens. En effet, à la fin du XIX^{ème} siècle, les commerces italiens sont nombreux autour de la place du Pont. Les Lyonnais sauront s'en rappeler lorsque, suite à l'assassinat de Sadi Carnot en 1894, ils iront dévaster et piller pendant trois jours les échoppes italiennes de la Guillotière.

Les commerces tenus par les maghrébins ont eux aussi une longue histoire. Le premier daterait de 1916, il s'agissait d'un restaurant tenu par un kabyle, rue de la Victoire. Marocains et Tunisiens s'implanteront plus tard, dans les années 1960. Ces commerces constitueront au début des années 80 une véritable plate-forme commerciale agréant des commerçants d'origine juive sépharade, spécialistes des tissus et de la bijouterie, arménienne avec le commerce d'alimentation, algérienne, marocaine et tunisienne. Jusqu'au milieu des années 80, les stratégies d'implantation



des commerçants étaient d'atteindre le triangle rue Moncey, rue de l'Épée, rue Marignan. Aujourd'hui, la tendance serait plutôt à la sortie de ce triangle pour s'installer le long des rues adjacentes. Les différents commerces ethniques de la place ne sont pas simplement circonscrits à ce quartier. Certains de leurs propriétaires possèdent d'autres magasins dans différents quartiers de l'agglomération lyonnaise. Bahadourian le symbolise assez bien mais il n'est pas le seul. D'autres, enfin, sont inscrits dans les réseaux de l'économie internationale entre France et pays du Maghreb. Ainsi, ces commerces ont vocation d'agglomération et de quartier. Ils sont parfois attirants pour les populations maghrébines de l'agglomération lyonnaise mais ils peuvent tout autant jouer un rôle de répulsion pour ces mêmes populations qui parfois le considèrent comme beaucoup trop marqué. Un des moments forts, en tous cas, de l'activité commerciale du triangle Moncey réside dans la période du Ramadan, où se développent de nombreux stands commerciaux de gâteaux, en particulier, qui attirent les foules.

Entre la rue de Marseille, les quais, le Cours Gambetta et la rue Montesquieu a émergé depuis une vingtaine d'années une quarantaine de commerces tenus par des personnes originaires des pays du sud-est asiatiques. En plus des restaurants qui attirent une clientèle plus mixée, on trouve bijouteries, coiffeurs, magasins de cassettes vidéo, commerces d'alimentation, cafés...

Là encore, se mélangent commerces ethniques destinés à une communauté spécifique installée sur toute l'agglomération lyonnaise où les transactions se font dans la langue d'origine mais aussi commerces plus exotiques qui attirent des populations plus diversifiées. Là aussi, la fête du Têt et la procession consécutive sont un moment fort de l'activité commerciale du quartier.

On pourrait aussi pointer l'apparition d'un certain nombre de restaurants tenus par des populations d'origine turques ou encore l'implantation récente de quelques commerces d'Afrique noire (alimentation, coiffure, artisanat ...) du côté de la rue Montesquieu. Bref, les alentours de la place Gabriel Péri constituent un véritable lieu commercial et pluriethnique.

La caractéristique du quartier Moncey et de ses environs - en cela, c'est un véritable quartier de centre-ville - réside dans cette mixité commerciale : à la fois commerces de proximité tirant leur clientèle du quartier et de ses alentours et en même temps commerces d'agglomération à zone de chalandise large, parfois internationale. De cette vitalité commerciale, de cet équilibre subtil entre types de commerces et origines des commerçants, le quartier Moncey tire toute sa spécificité qui lui permet une fois de plus de créer centralité pour des populations différenciées de l'agglomération lyonnaise.



Dossier

La mobilisation du comité d'habitants et de commerçants du quartier Péri pour la réalisation d'un projet urbain concerté

Dans ce dossier, nous reproduisons plusieurs textes émanant du Grand Lyon et du Comité d'habitants et de commerçants du quartier Péri.

Ces textes montrent comment se sont enchaînés les mécanismes de la concertation; et comment celle-ci a été vécue par les acteurs.

1 - Le rôle du comité d'habitants et de commerçants du quartier Péri dans la requalification du quartier
par le comité d'habitants et de commerçants

2 - Réflexion sur le devenir du quartier Moncey
consultation des acteurs locaux
par le Département développement urbain , Direction des projets urbains,
Urbanisme Territorial - secteur centre , septembre 1997

3 - Contribution du comité de quartier à la réflexion sur le devenir du quartier Moncey
(concernant la consultation des acteurs locaux du 12/09/97)
par le Comité d'habitants et de commerçants du quartier Peri

4 - Consultation des acteurs locaux
Contribution N°2 : Circulation de l'information, concertation, communication
par le Comité d'habitants et de commerçants du quartier Peri

5 - A propos de la dégradation du climat social du quartier entre décembre 97 et janvier 98
par le Comité d'habitants et de commerçants du quartier Peri

6 - Contribution N°4 à la Commission Moncey : les attentes des partenaires locaux
par le Comité d'habitants et de commerçants du quartier Peri



1 - Le rôle du comité d'habitants et de commerçants du quartier Péri dans la requalification du quartier

par le comité d'habitants et de commerçants

1) Le comité de quartier est une « association de fait », indépendante qui regroupe des habitants et des commerçants du Quartier désireux de faire avancer les choses dans ce quartier avec une démarche constructive et citoyenne (il préfère les actions concrètes aux lamentations ou aux lettres anonymes...)

Il travaille en collaboration avec d'autres associations du quartier (AFI : Association des familles immigrées, ASFI : Association Solidarité Français/immigrés, OQP : Objectif Quartier Péri, Le Moulin à Paroles, Painlevé Loisirs, La SPGM, Rencontre d'A...)

Le Comité œuvre en faveur d'un quartier joli, propre, accueillant, populaire, vivant, respectueux d'un patrimoine architectural et humain, capable de trouver son dynamisme et sa place dans Lyon. C'est pourquoi, il accompagne le Projet de requalification du Quartier Moncey.

2) La stratégie du Comité pour accompagner le Projet de requalification

- Etre à l'écoute des demandes et des besoins de la population. Travailler avec les autres associations du quartier. Formuler les demandes en essayant de trouver l'équilibre entre l'intérêt individuel et collectif (éviter la division et l'opportunisme). Préserver l'intérêt du quartier.
- Etre en contact avec les instances de décision, les techniciens, connaître le dossier, les interlocuteurs, les conditions de faisabilité, se positionner comme un partenaire légitime pour savoir quelles sont les conditions réelles d'aboutissement de nos revendications. Etablir un rapport de forces en faveur du quartier.
- Anticiper par rapport aux besoins et aux spécificités du quartier pour être une force de propositions.

3) Les différents points ou secteurs où le Comité tient à rester vigilant... et constructif

- Suivi général du projet (planning, orientations, chiffrage, financeurs, cohérence, coordination, concertation, information, transparence, freins, aspects juridiques, POS, ZAC, avancement des travaux.
- Cadre de vie : (entretien, propreté..., problèmes quotidiens et urgents rencontrés...).
- Les logements sociaux (réhabilitation, gestion de proximité, gestion des parties communes, la mobilité résidentielle, la politique de logement, de relogement..).
- Actions en direction des bailleurs privés.
- Les espaces publics (voies, circulation, stationnement, signalétique, éclairage, trottoirs, réseaux).
- L'aménagement de la Place Saint Jacques (terrain de sport, enfants, alentours de l'école, marché, parking souterrain, espaces verts, façades des immeubles environnants).
- L'aménagement autour du CLIP (Place Gabriel Péri, Place Ballanche, vespasiennes, marché aux puces, fresque, propreté, façades des immeubles, locaux dans le CLIP ...).
- La redynamisation des commerces (rez de chaussée, aides, formation, information, animation, bâtiment avenue de Saxe...).
- Les problèmes socioculturels (école, collège, jeunes, animation, activités, culture, extension du local DSU).
- Le Contrat local de sécurité, la Politique de la ville, la vie associative .
- La valorisation du quartier (image à l'intérieur et à l'extérieur).



4) Le comité de Quartier est un lieu de travail, de réflexion et d'échanges ouvert à tous. Vous avez des choses à dire, vous voulez mieux comprendre le quartier, vous voulez vous impliquer dans la vie du quartier, vous avez des compétences à partager... Vous voulez agir concrètement, vous voulez participer à la Vie locale...

Rejoignez le Comité de quartier

*Le comité organise une réunion publique mensuelle au local DSU (11 rue de Turenne).
Les habitants sont prévenus par affichage dans les allées ou chez les commerçants.*

Si vous voulez être contacté, vous pouvez nous laisser un message :
Comité d'habitants et de commerçants du Quartier Péri (16 rue de l'épée).



2 - Réflexion sur le devenir du quartier Moncey - consultation des acteurs locaux

*par le Département développement urbain du Grand Lyon,
Direction des projets urbains, Urbanisme territorial - secteur centre,
septembre 1997*

La Communauté urbaine et la Ville de Lyon ont engagé une réflexion sur le devenir du quartier Moncey (dans le périmètre rue Paul Bert - cours de la Liberté - rue Chaponnay - avenue de Saxe).

Deux "scénarios de requalification urbaine" sont étudiés :

- scénario n° 1 : achèvement de l'axe Moncey
- scénario n° 2 : maintien de la forme urbaine actuelle

Le scénario n° 1 se traduirait par la démolition à terme des deux îlots situés entre l'immeuble Le Clip et la rue Villeroy, par l'aménagement de cet espace extérieur libéré et par la réhabilitation du reste du quartier.

Dans le scénario n° 2, les deux îlots seraient conservés et le quartier réhabilité dans sa globalité et dans ses différentes dimensions.

Des schémas des deux scénarios sont annexés en pièces jointes.

Pour éclairer la décision de la collectivité, Raymond BARRE a demandé à Henry CHABERT, Adjoint au Maire et Vice-Président de la Communauté urbaine, de constituer une commission composée de représentants de l'Etat, de personnalités et d'élus.

Cette commission est chargée de faire des propositions au Maire de Lyon, Président de la Communauté urbaine en vue d'une décision sur le choix du scénario à retenir.

Pour élaborer ses conclusions, la commission Moncey a décidé de consulter différents acteurs du quartier.

Elle auditionnera les acteurs locaux, lors d'une de ses séances de travail.

Il est demandé aux acteurs locaux consultés de fournir oralement (et également par écrit) leurs réponses aux questions suivantes :

1) Parmi les deux scénarios qui vous sont présentés :

Y en a-t-il un qui a votre préférence ?

Lequel ?

Pour quelle raison principale ?

2) Pour le scénario qui a votre préférence,

Quelles seraient les principales actions à mener, notamment en matière de logement, de commerce, d'espace extérieur, de déplacements ?

3) Si l'autre scénario était retenu par les élus,

Quelles seraient les principales actions à mener ?



3 - Contribution du comité de quartier à la réflexion sur le devenir du quartier Moncey (concernant la consultation des acteurs locaux de septembre 1997)

par le Comité d'habitants et de commerçants du quartier Peri

Parmi les deux scénarios présentés lequel préférez-vous ?

Vous nous demandez de choisir entre une réhabilitation du quartier qui maintient l'existant (scénario n°2) et une réhabilitation du quartier amputé de son cœur pour permettre l'achèvement de l'axe Moncey. (scénario n°1)

Le terme d' « achèvement » qui a remplacé celui de « percée » présuppose que l'action entreprise avec le CLIP doit se poursuivre. Certains, comme Réside Etudes qui commercialise les logements étudiants situés dans le CLIP ont déjà anticipé la décision en proposant une image de synthèse du quartier qui raye de la carte les immeubles voués à la démolition.

La décision est-elle déjà prise ? nous ne souhaitons pas participer aujourd'hui, à un simulacre de concertation.

En effet, nous prenons très au sérieux la scénario n°2 que nous avons classé en première position car il nous semble être une bonne solution pour le quartier.

Nous évoquerons tout à l'heure dans quelles conditions mais avant cela nous voudrions vous expliquer pourquoi la destruction des deux îlots Moncey Turenne ne nous semble pas un scénario souhaitable.

Sans faire de procès d'intention, nous n'ignorons pas que l'achèvement de l'axe Moncey et la destruction des deux îlots, en présentant l'avantage de diminuer la densité du quartier et d'y introduire éventuellement des espaces verts, vise essentiellement à rassurer une partie de la population environnante en lui laissant imaginer qu'un terme serait enfin mis à l'identité sociale et ethnique d'un quartier responsable, aux dires de certains, de beaucoup de maux.

Cette solution simpliste et radicale n'a pas pour l'instant prouvé sa grande efficacité, du moins dans sa première phase. Sans vouloir polémiquer, nous rappellerons que la destruction non seulement ne règlera aucun problème mais qu'elle risque d'en engendrer beaucoup d'autres.

Nous pensons, par exemple, à la suppression de 160 logement sociaux en centre ville, à la destruction d'un quartier ancien dont le bâti est digne d'intérêt et de valorisation, et à la fermeture, à terme du groupe scolaire Painlevé.

C'est cher payer pour un projet qui n'en est pas un, puisque à cette heure, nous ne savons toujours pas ce qu'on mettra à la place ; nous ne savons toujours rien de l'orientation commerciale et sociale du quartier. Nous craignons grandement, en nous référant à l'exemple tout proche de la Grande rue de la Guillotière qu'on transforme un quartier « louche » en quartier « sinistre » dans lequel, soit dit en passant, l'orientation commerciale ethnique a fini par ressurgir (Cf. commerces africains).

Détruire les deux îlots situés au cœur du quartier et de son système de circulation reviendrait à morceler le territoire en quatre zones sans lien, sans unité. L'aspect villageois et communautaire qui joue un rôle important dans la régulation social du quartier serait compromis et l'on risque de se trouver confrontés à des problèmes sociaux plus importants qu'on ne l'imagine aujourd'hui. Le fait qu'il y ait une population motivée et attachée à son quartier n'est pas pour rien dans un certain équilibre social et dans ce qui a été souvent cité comme un exemple de cohabitation.

Nous évoquerons aussi l'aspect majeur de la mise en œuvre de ce scénario, à savoir le relogement (dans quelles conditions ? selon quel agenda?) des 160 familles expulsées. Nous pouvons imaginer la manière dont ce quartier qui souffre déjà de ghettoïsation, d'abandon et de stigmatis-



sation accueillera la décision de destruction. Il n'est pas très difficile d'envisager tous les effets pervers prévisibles (attentisme, dégradation, exaspération, désespoir etc.). L'expérience du CLIP devrait nous servir de leçon.

Pour toutes ces raisons, nous rejetons le scénario N°1 qui présente peu d'avantages et beaucoup trop d'inconnues et d'inconvénients.

S'il est clair que les problèmes de tous ordres sont nombreux dans le quartier, il est clair également qu'il faut les résoudre calmement, concrètement, sans globalisation et sans amalgame. Il faut abandonner l'idée que la solution radicale de la destruction soit la solution miracle. Elle ne ferait que repousser les problèmes ailleurs.

C'est pourquoi, le scénario n°2 dans la mesure où la réhabilitation s'accompagnera d'une requalification urbaine nous semble être le meilleur moyen de préserver l'identité populaire et méditerranéenne de ce quartier ancien de centre ville. C'est le seul moyen de sortir le quartier de sa torpeur sans le bouleverser et le traumatiser.

En impliquant les acteurs locaux, les habitants, les commerçants attachés à leur quartier, en leur redonnant confiance et en les associant à ce grand chantier de la requalification, le quartier pourrait, en développant son potentiel, sa vitalité et sa spécificité, trouver, enfin sa place au cœur de l'agglomération lyonnaise.

Actions à mener en priorité

Nous avons listé toutes sortes d'actions à mener à tous niveaux et dans chacune des zones du quartier. On constatera que les problèmes sont multiples et que souvent ils interagissent. Il est clair qu'il faut agir à ces différents niveaux si l'on veut éviter d'en rester à un replâtrage et si l'on veut mettre en œuvre une réelle requalification.

Il faut créer une synergie d'actions afin que la spirale s'oriente positivement.

Cela veut dire que des mesures concernant l'espace public et le logement doivent être accompagnées d'initiatives concernant le commerce et les problèmes sociaux.

Il faut une conjonction d'interventions concrètes et humaines pour que certains problèmes trouvent rapidement une solution. C'est le seul moyen pour restaurer l'image d'un quartier trop souvent stigmatisé par les visions externes.

Cela veut dire des moyens matériels, mais aussi une politique de la ville avec une véritable volonté, clairement affichée et surtout des moyens humains.

Cette opération requalification nécessitera des initiatives publiques mais aussi des initiatives privées de commerçants et de bailleurs.

Il est clair que la condition minimale pour relancer le mouvement est de restaurer l'espoir et la confiance. Pour ce faire, la décision prise en conseil d'adjoints devra être affichée clairement afin de faire cesser les rumeurs et l'attentisme qui ont miné le quartier ces dix dernières années. Il faudra informer, expliquer le programme des travaux et des actions à la population selon quel agenda et surtout, condition sine qua non de tout ceci : lever la réserve au POS qui nous a plongés, des années durant, dans l'inertie. Il faudra agir rapidement, concrètement, visiblement.

Nous savons que tout ceci ne se réalisera pas en un jour, mais selon une progression dont on peut tracer les grandes lignes.

On peut programmer dans un premier temps, une amélioration tangible du cadre de vie afin que chacun retrouve calme, dignité, confiance.



Dans un second temps, il faudrait rendre le quartier attractif car il ne peut pas vivre replié sur lui-même et sur son image négative.

Ce sont ces conditions basiques qui pourraient lui permettre, enfin, de développer sa richesse et sa spécificité au cœur de l'agglomération lyonnaise.

(...)

Il nous semble que tout ceci est réalisable avec bien sûr de la concertation, de l'information et beaucoup de motivation. Le jeu en vaut la chandelle.

Pour ce qui concerne le scénario n°1

que nous ne préconisons pas, nous reprendrons les nombreuses inconnues évoquées dans notre première partie pour vous faire part de nos inquiétudes.

En voici quelques unes :

Quid du budget ?

Quid de l'agenda ?

Quid des effets pervers ?

Quid du relogement des familles expulsées ?

Quid de l'école Painlevé ?

Quid de l'information sur le programme de destruction ?

Quid de l'aménagement de l'espace libéré ?

Quid de l'identité sociale et commerciale du quartier ?

Quid de Bahadourian ?

Quid de l'unification des quatre zones ?

Quid de la réhabilitation et de la requalification des parties du quartier conservées ?

Etc. ...



4 - Consultation des acteurs locaux Contribution N°2 : Circulation de l'information, concertation, communication

par le Comité d'habitants et de commerçants du quartier Peri

Un quartier sous-informé en proie aux rumeurs

1 - Déficit d'information

- Sur les sujets sensibles suivants qui préoccupent les habitants et les commerçants du quartier
 - Devenir du quartier (projets d'aménagement)
 - Réserve au POS et attentisme des bailleurs privés ou sociaux
 - Menaces de destruction
 - Enjeux et motivations des différentes positions
 - Date de la décision sans cesse repoussée
 - Règlement de problèmes sensibles (Marché aux puces, deal, propreté...)
 - Réalités du quartier (statistiques sur différents sujets sensibles)

- Sur les ressources disponibles dans le quartier - Structure DSU (qui fait quoi, pour quoi et dans quel cadre ?)
 - Institutions intervenant sur le quartier
 - Services et équipements disponibles
 - Sur les subventions spécifiques à ce type de quartier tant pour la réhabilitation des locaux commerciaux que pour l'amélioration du logement ...
 - Sur la manière de faire respecter ses droits basiques (dératisation, hygiène, salubrité, sécurité, maintenance des immeubles...)
 - Sur la vie associative et les personnes ressources (qui fait quoi quand où?) et la vie socioculturelle (animations en direction de différents publics)
 - Sur les initiatives et événements du quartier
 - Sur le rôle de la Maison Pour Tous dans la vie associative, sur les moyens et les locaux mis à la disposition des associations

- A notre sens, ce déficit d'information est, en partie, dû à l'absence de politique explicite d'information (politique au jour le jour), de responsable clairement désigné, de lieux de rencontres sur le quartier ouvertement signalés, de supports formels (bulletin de liaison, panneaux d'affichage, guide d'accueil, signalétique, réunions, etc. ...) accessibles au plus grand nombre. Ce déficit d'information peut être, en partie, comblé par la lecture de journaux locaux ou par les pages spéciales du Lyon Cité. On apprend ainsi qu'un poste de la Police Municipale va s'ouvrir rue Vendôme, que La Maison Pour Tous dispose d'un minibus au service des associations du quartier. On obtient quelques bribes d'informations par le réseau, mais que de temps perdu et quelle dépense d'énergie alors que tout pourrait être plus simple. Non seulement, cette situation en démotive plus d'un, mais surtout elle engendre quelques effets pervers en matière de communication interne.

2 - Communication à l'intérieur du quartier

Dans ce quartier, TOUT est sujet à spéculation, interprétation, commentaire délirant, effet d'annonce, discours nostalgique ou alarmiste.

C'est le règne de la rumeur ! Il est difficile de discuter calmement et sérieusement de l'avenir du quartier.



- Ainsi, le document envoyé par l'ALPIL au sujet de son enquête a été interprété par les habitants de la rue Moncey comme une annonce d'expulsion,

- La démolition de l'îlot St Jacques a été perçue comme une annonce de la destruction des deux îlots Epée/Moncey.

Tout fait signe et tout concourt toujours à conforter la même croyance pessimiste et catastrophiste. On va raser le quartier !! On va nous chasser !! Ce quartier est pourri!!

On est souvent à la limite de l'exaspération et la tentation de jeter le bébé avec l'eau sale resurgit très vite. L'affect prédomine en tout.

- Tout renforce le syndrome d'abandon et de mise à l'écart.

Les stéréotypes négatifs véhiculés trop souvent par la presse locale ne sont jamais officiellement démentis par des chiffres ou des déclarations ...

L'absence criante des politiques sur le quartier corrobore cette impression d'exclusion.

On voit rarement d'élus sur le terrain sauf en période électorale. Certains n'hésitent pas, à l'occasion, à désigner à la vindicte collective des boucs émissaires.

- Simplisme et polémique

La tentation du simplisme et des solutions radicales est la pente facile pour des habitants désinformés, exaspérés et stigmatisés... Cela attise les polémiques. Alors que l'humilité et la sérénité seraient plus propices à une implication citoyenne.

- Une convivialité restreinte.

En effet, il ne faut pas se leurrer sur le lien social dans le quartier. Il y a, de fait, des formes de convivialité villageoise, de civilité très agréables auxquelles beaucoup sont attachés mais qui concernent les populations anciennement installées organisées en réseaux où l'information même déformée circule. Hélas, de nombreux résidents ou commerçants restent à l'écart de ce mode de communication informel. Les clivages entre jeunes et moins jeunes, entre citadins et habitants, entre communautés s'aggravent, même s'il n'y a pas de violence, d'insécurité.

Concrètement, cela veut dire qu'on peut vivre dans ce quartier avec une vision complètement déformée, que beaucoup prennent ce lieu pour une cité dortoir, un parking ou un lieu de passage et ignorent tout de son histoire, de ce qui s'y joue, de son identité, du patrimoine à préserver.

- Cela ne favorise ni le lien social, ni la médiation, ni l'émergence et la formulation d'une demande sociale concrète et viable, ni l'implication démocratique dans un projet de quartier.

C'est d'autant plus paradoxal que le quartier a bénéficié d'un dispositif DSU. La gestion de l'attente, la complexité de ce quartier ancien de centre ville, les modes de communication ont probablement amoindri son efficacité. L'équilibre est difficile à trouver entre un mode de communication opacifiant et administratif qui multiplie les intervenants, les commissions, les sigles et les structures et une tendance au mimétisme qui se calque sur l'informel.

Il faut trouver des moyens pour s'orienter désormais vers plus de transparence et d'accessibilité en s'adaptant au terrain mais aussi vers plus de formalisation dans la circulation de l'information pour impliquer le plus grand nombre.



Les aléas de la concertation

Pour illustrer ce point, nous nous appuyerons sur l'exemple du Comité de quartier, représentatif du cas de l'usager moyen impliqué dans une démarche citoyenne.

1 - L'accès à l'information officielle, un véritable parcours du combattant, souvent décourageant.

Il est clair qu'un Comité de quartier ne peut fonder ses actions, interpellations, suggestions sur des rumeurs. Il doit vérifier ses informations auprès des élus ou des techniciens. Ce n'est pas chose facile. Voici un aperçu de notre expérience.

Les élus répondent rarement et seulement au terme de nombreuses sollicitations. Ils n'aiment pas la formalisation et « se mouillent peu » à l'écrit.

Les techniciens nous renvoient souvent aux élus et réciproquement (cf. l'aménagement de l'espace pour enfants sur l'îlot St Jacques). Bref, la majorité de nos courriers restent lettre morte. Un particulier a davantage de chance d'être entendu.

Nous déplorons la tendance à ne prêter attention qu'à ce qui se présente comme une menace ou un chantage électoral. Le calme, la responsabilité et le souci de l'intérêt collectif n'ont-ils pas droit de cité ?

Le circuit habituel pour obtenir de l'information reste informel et oral (conversations avec le chef de projet DSU, contacts avec le réseau des autres militants associatifs et recoupements ...)

Le décodage de l'information officielle suppose une certaine familiarité avec le langage des techniciens, avec le maquis des instances et dispositifs, avec les sigles et autres jargons. Il y a toujours un décalage entre l'information obtenue et ce que nous en comprenons, nous simples profanes.

Bref, nous consacrons beaucoup d'énergie à si peu de résultats !! Et notre temps de bénévoles est précieux.

C'est à croire que la démocratie peut se développer sans information, sans concertation et implication du plus grand nombre dans la vie publique.



2 - Les tentatives de concertation

● Concertation aléatoire

En tant qu'association de fait, sans statut, nous ne sommes que des partenaires occasionnels du dispositif de concertation sur le 3ème arrondissement. Il y a de nombreuses réunions où nous n'avons pas l'honneur d'être conviés.

● Concertation classée sans suite

Nous avons pointé, au début de l'été, quelques problèmes à régler rapidement... Pour l'instant, pour des raisons que nous ignorons, les entretiens sont restés sans suite et nous n'avons que peu de résultats tangibles.

● Concertation sans suivi

Le 09/07/97, nous avons assisté à une réunion au local DSU en présence du Maire du 3ème arrondissement, de quelques élus, de techniciens de la Courly et de représentants de HDI à propos de la Placette Ballanche.

En octobre 97, nous avons déposé nos remarques lors de l'enquête publique sur la ZAC, CLIP. Nous avons envoyé de nombreux courriers aux différents responsables sur les problèmes de signalétique, de sécurité, de circulation. Nous nous sommes investis de cette question. Tout cela est resté sans suite.

Le 27/10/97, nous avons constaté que les travaux commençaient sans que l'on sache quel était le projet retenu, sans que l'on soit informés de la durée des travaux.

A la suite de nombreuses interventions, on a fini par obtenir quelques bribes d'informations et un affichage incompréhensible pour l'usager moyen d'un quartier classé DSU !!! On eût aimé que les choses soient faites de manière plus formelle, plus officielle, plus respectueuse de notre démarche et de la sécurité des usagers. C'est d'autant plus maladroite que c'eût été un excellent moyen d'impliquer la population sur un lieu sensible et symbolique.

Bref, on devrait tirer, en matière de communication, les leçons de ce ratage.

En tout cas, à l'avenir, la concertation devrait se faire à toutes les étapes du projet (avant la décision, après la décision, pendant les travaux).

3 - La concertation dans le cadre de la Commission Moncey : un bilan globalement positif.

- Pour l'instant, nous sommes agréablement surpris par la qualité de concertation.

Nous apprécions le souci de transparence et la communication des informations. Nous avons compulsé avec intérêt l'épais dossier transmis par la Courly. Nous y avons trouvé de nombreuses informations précises et chiffrées ainsi que des points de vue pertinents et distancés sur le quartier qui nous permettent de mieux appréhender la complexité du problème, de la décision et du chantier à mettre en œuvre.

Nous sommes satisfaits, également, de constater que la décision ne se prend pas à la légère mais qu'on essaie de motiver les positions et de voir le quartier de manière plus systémique. C'est une avancée symbolique non négligeable.

Ceci dit, nous aurions aimé avoir davantage d'éléments concrets pour préparer la réunion du 27/11 dont l'ordre du jour porte en partie sur l'aménagement de la ZAC St-Jacques. Mais nul n'est parfait. Pour notre part, nous souhaitons vivement que la concertation se poursuive après la décision (c'est à dire que nous désirons en être officiellement et rapidement informés). Nous aimerions être consultés et informés durant la période de conception des projets et durant leur mise en œuvre. Nous nous sentons vraiment concernés par ce projet et nous voulons l'accompagner du mieux que nous pouvons. Pourquoi ne pas pérenniser la Commission Moncey sous la forme d'un groupe de pilotage qui réunirait régulièrement les acteurs locaux, les élus et les techniciens pour réfléchir et faire le point ?



Un véritable plan de communication pour accompagner le projet de requalification

1 - Plan de communication

- Que l'on ne se méprenne pas sur les intentions du constat un peu amer que nous venons de dresser. Nos remarques reposent sur nos expériences quotidiennes d'usagers et de militants associatifs. Nous aimerions que ces intuitions soient vérifiées par des experts en la matière. Un état des lieux circonstancié nous permettrait peut-être de repartir sur de nouvelles bases. En effet, le grand chantier qui va s'ouvrir sur le quartier nécessite une forte implication des habitants et des commerçants, des initiatives publiques et des initiatives privées. Il faut profiter de toutes ces transformations matérielles pour inverser la vapeur. Il faut que le plus grand nombre se sente concerné par cette mutation du quartier.

- Les questions de la circulation de l'information, de la concertation et de la communication doivent donc être prises en charge de manière cohérente et stratégique. Il faut un véritable plan de communication pour accompagner le projet. Une politique de communication avec un élu porteur du projet, un responsable, une structure, des moyens budgétaires, des outils, des équipements et un groupe de concertation sur la question.

Si les maîtres mots nous semblent être : ouverture, dignité, citoyenneté, identité, dynamisme, les priorités pourraient être les suivantes.

2 - Priorités du plan de communication pour le quartier Moncey

● Motivation

- Désignation d'un élu porteur du projet,
- Affichage de la volonté politique (exposition, bulletin, supports),
- Explications, intérêt du projet retenu, enjeux, projection vers l'avenir,
- Développer un esprit d'ouverture et un accès à la chose collective et publique,
- Valorisation symbolique du quartier (revalorisation de l'identité)
- Susciter un véritable désir d'implication de tous,

● Information

- présentation très claire du projet global de requalification (durée, coût, orientations, institutions et organismes concernés, rôles et statuts, interlocuteur),
- Effort de vulgarisation et de simplification pour que chacun puisse s'y retrouver dans le maquis des structures, des interlocuteurs et dans le jargon des experts...
- Désignation claire et affichée d'un responsable de la communication,
- Officialisation des informations (lutte contre les rumeurs) et formalisation (comptes-rendus des réunions, etc. ...),
- Circulation "démocratique" et égalitaire des informations
- Effort de transparence,
- Bulletin de liaison
- Panneaux d'affichage près du local et à divers endroits de passage du quartier,
- Signalétique plus claire pour le local "maison de quartier"
- Guides, agendas, présentations adaptées aux demandes : sur les équipements et institutions ; sur la vie associative et culturelle (rôle de la MPT et moyens à disposition) ; sur les problèmes sociaux (logement, revenus, etc.) ; sur les problèmes spécifiques au commerce.
- Panneaux d'information lisibles et accessibles (Cf. le jargon HDI) sur les sites de réhabilitation et d'aménagement

● Concertation

- Impliquer les associations concernées par la concertation, faciliter leur travail.
- Traitement égalitaire des associations.
- Mise en place de structures de concertation (avec élus et techniciens).
- Pérennisation de la commission Moncey (groupe de pilotage).
- Concertation sur le quartier (organisation de réunions publiques).
- Mise en place d'un conseil de quartier.
- Boîte à idées ou autres moyens pour faire remonter la demande sociale

● Médiation, lien social, régulation

- Cas du logement (mise en œuvre du relogement dans les îlots Moncey/Epée, gestion de proximité, maintenance immobilière).
- Cas des jeunes (prévention, espaces, associations, fresque , animation...).
- Cas du marché aux puces (traitement du problème).
- Activités culturelles (lieu culturel sur le quartier, cafés, restaurants, salons de thé).
- Cohésion entre les groupes (équipements, lieux de vie , gestion de proximité..).
- Vie associative (favoriser les contacts entre les associations, locaux, moyens...).
- Structures de médiation (écrivain public, services de renseignements administratifs...).
- Cas de l'école et du collège (ZEP) implication maximale des jeunes et des enfants dans toutes les actions de prévention et d'animation.
- Événements festifs et conviviaux qui permettent aux gens de se connaître et de se rencontrer.



- Communication externe
 - Améliorer la signalétique du quartier.
 - Valoriser l'identité (architecturale, humaine, urbaine, commerciale ...).
 - Renforcer la présence des services publics.
 - Régler les problèmes majeurs (propreté, deal, marché aux puces, parkings sauvages, immeubles insalubres, parties communes délabrées, inciter les bailleurs privés à entreprendre des travaux de réhabilitation) - Redynamiser le quartier (logement, équipements, école, commerces de qualité, restaurants, salons de thé, lieu culturel) et le rendre attractif .
 - Présence dans les médias.
 - Articles dans Lyon Cité et bulletins municipaux.
 - Participation aux actions de l'agglomération (Biennale, Foot, 8/12...) .
 - Favoriser les animations et les événements. (associations, commerçants).
 - Site Internet.



5 - A propos de la dégradation du climat social du quartier entre décembre 97 et janvier 98

*par le Comité d'habitants et de commerçants du quartier Peri,
15 janvier 1998*

Un climat propice

- Territoire abandonné
 - par les bailleurs privés ou sociaux (parties communes, rez de chaussée commerciaux non fermés, vacance des logements ...)
 - par les pouvoirs publics (propreté, zones non éclairées, non entretenues, travail d'ilotage et de prévention peu visible ...)
 - par les habitants (exaspération, ras-le-bol, affaiblissement du lien social et de la vie associative)
- Territoire marginalisé
(fermeture de la rue Moncey, tunnels d'accès, absence de lumières, aménagement dérisoire et angoissant de la Placette Ballanche, absence de signalétique, commerces sinistrés, rues désertées ...)
- Territoire convoité
(centre ville, lieu célèbre, économie parallèle) par des bandes de quartiers limitrophes, voire d'ailleurs ...
- Une période favorable
 - Les vacances de Noël
 - Le Ramadan
 - L'approche de la fameuse décision, d'autant que la rumeur de destruction semble se répandre assez nettement.



Une accumulation de faits "violents"

- Délinquance (hold-up d'une bijouterie un samedi matin, vols avec effraction chez commerçants, agressions de commerçants, vols à la roulotte, bris de vitres de voitures ...)
- Vandalisme (espaces publics et parties communes des immeubles)
- Occupation du terrain par des bandes "menaçantes" surtout dès la nuit tombée
- Règlements de comptes entre bandes (coups de feu et coups de couteau) qui touchent essentiellement les commerçants et les habitants du quartier voire ceux des rues adjacentes.

Des faits qui ne sont pas en soi d'une gravité extrême mais qui, cumulés, mis en relation, peuvent augmenter le sentiment d'insécurité.

Des faits classés sans suite

Quels sont les dispositifs mis en place pour tenir compte de cette accumulation de faits et essayer d'agir ? Essayer d'anticiper les dérapages ?

Erratum au cahier N°14

Dossier : La mobilisation du comité d'habitants
et de commerçants du quartier Péri pour la réalisation
d'un projet urbain concerté

Suite du texte N°5 (page 43)

A propos de la dégradation du climat social du quartier entre décembre
97 et janvier 98

par le Comité d'habitants et de commerçants du quartier Peri

Les conséquences prévisibles de cette situation

Effets pervers de la "Politique du pire"

- insécurité
- absence de réactions de la part des autorités

En interne cela accroît le sentiment de peur, d'insécurité, de rejet du quartier et le désir de quitter le lieu.

Cela pourrait éventuellement susciter une explosion de colère.

Déstabilisation (main basse sur le quartier par des bandes incontrôlables).

A l'extérieur, cela renforce les stéréotypes négatifs sur le lieu donc justifie la décision de raser prônée par certains lobbies limitrophes...

D'où : Tensions, spirale négative

Les bénéficiaires indirects de cette situation

Ceux qui voudraient orienter la décision dans le sens de la destruction. La consultation de la population fin janvier (exposition de maquettes) se fera dans un climat favorable à la destruction. Beaucoup voudront "jeter le bébé avec l'eau du bain".

Ceux qui voudraient se servir du quartier comme d'un enjeu électoral ou d'un épouvantail pendant les deux campagnes des régionales et cantonales.

Les vraies solutions relèvent d'un véritable projet de requalification du quartier

Dans l'immédiat on peut envisager certaines mesures

- travail de la police (investigation et surveillance)
- mesures concrètes d'aménagement du territoire (éclairage, entretien, parties communes)

Mais les solutions d'avenir dépendent d'une approche du quartier (urbaine et sociale)

- îlotage, prévention, meilleure préparation du Ramadan ;
- travail en direction des jeunes (loisirs, emploi, médiation, implication) ;
- vie associative, régulation (gestion de proximité) ;
- ouverture de la rue Moncey (Placette Ballanche, signalétique, commerces, activités, présence de la chose publique...) ;
- redynamisation des îlots Moncey/Turenne et Epée.

Notre inquiétude

De ne voir que des mesures répressives (intervention musclée de la police) ou des demi mesures, voire du laxisme ;

De voir la situation se dégrader en 98 et pendant les années de travaux (quelle que soit d'ailleurs la décision) si on ne met pas en oeuvre des moyens de prévention.



6 - Contribution N°4 à la Commission Moncey : les attentes des partenaires locaux

*par le Comité d'habitants et de commerçants du quartier Peri,
13 novembre 1998*

- Concertation sur la Place St-Jacques engagée à partir du mois de novembre
 - Parking provisoire ilot St-Jacques
 - Absence de panneau d'information lors des travaux : rumeurs
 - Pourquoi un parking "gratuit" squatté par des personnes étrangères au quartier (résidents ou chaland?)
 - Espace réservé aux enfants
 - Entretien ?
 - Place Ballanche
 - Fin de l'aménagement (jeux pour enfants, vespasienne dans local technique du CLIP)
 - Propreté du quartier: fréquence de moins en moins en vigueur. Place Painlevé, Ballanche et Gabriel Péri...
 - Réhabilitation des logements sociaux :
 - Attentes et inquiétudes des locataires (Quand ? quoi ?)
 - Politique de relogement ?
 - Politique de logement (logements vacants ?)
 - Concertation et prise en compte des besoins des locataires
 - Cas du 11 rue de Turenne (Opac ?)
 - Cas du 16 rue de l'épée ??
 - OPAH ?
 - Gestion de proximité
 - Difficulté à "mobiliser" les bailleurs pour que les problèmes urgents soient réglés "sérieusement"
 - Suivi difficile dans la concertation entre bailleurs et locataires ?
 - Qui prend en charge la "gestion de proximité" (Logirel ?) Quand ?
 - Quid du 10 rue Lacroix ?
 - Quid de la proposition énoncée en juillet 98 de créer 3 emplois pour la "gestion de proximité"
 - Réaménagement des voiries
 - Pour l'instant beaucoup de tranchées et de travaux sur les voiries mais on déplore l'absence de panneaux d'information : nuisances et impression d'absurdité et d'incohérence.
 - Respect des interdictions de stationnement dans les passages indispensables pour la sécurité (Passage Moncey, ex -Ballanche, rue de Turenne, rue Moncey, rue de l'épée, rue Marignan ...) ?
 - Nécessité d'envisager une véritable signalétique du quartier (les rues Moncey, Turenne, Marignan, Epée sont occultées ... pour les non-initiés)
 - Question du prolongement Epée/Paul Bert qui ne doit pas peser comme une épée de Damoclès sur l'aménagement du quartier et la réhabilitation des immeubles de la rue Paul Bert.
-



Suite du texte N°6 (page 44)

Contribution N°4 à la Commission Moncey :

les attentes des partenaires locaux

par le Comité d'habitants et de commerçants du quartier Peri, 13 novembre 1998

● Rez de chaussée commerciaux :

Quid de la « bourse aux locaux » ?

Quid de l'information en direction des commerçants qui veulent investir dans le quartier ?

Quid de l'information sur les aides aux réhabilitations de locaux ?

Quid de la redynamisation de la rue Moncey ?

Quid des locaux commerciaux transformés en entrepôts ?

● Présentation des enquêtes :

Dans l'ensemble, les acteurs locaux et les habitants ont été beaucoup « sollicités » ces derniers mois. On peut déplorer l'absence de retour et de rendu : sentiment d'instrumentalisation.

Nous proposons l'organisation d'une journée d'études (début 99, anniversaire de la décision...) qui mettrait en relation les experts, les techniciens, les politiques, les acteurs locaux et les habitants...

Nous proposons des temps de réflexion tout au cours de la réalisation du projet qui servent d'interface entre les différents acteurs du projet : approche transversale, décloisonnée, complexe et synergique.

● Futures phases opérationnelles :

Dans l'ensemble, les habitants et certains acteurs locaux ont du mal à croire au Projet de requalification malgré son officialisation (exposition, déclarations officielles, médiatisation...)

Besoin criant d'information officielle (aménagement du local consacré à la visibilité du projet, à la circulation de l'information, à un centre de ressources sur le quartier...)

Nécessité de mettre en place la réhabilitation des logements sociaux et la gestion de proximité dans les plus brefs délais : motivation et implication des habitants.

Valorisation du patrimoine architectural et urbain de ce « quartier ancien de centre ville »

Mise en valeur des façades, cours d'immeubles, formes des rues, tunnels, éclairages, trompe-l'œil... ? Cette dimension n'est pour l'instant pas prise en compte...

Requalification sociale du quartier

- Traitement « intelligent » et complexe par les institutions des différents problèmes socio-éducatifs qui se posent sur le quartier.

- Implication maximale des habitants afin qu'ils soient partie prenante du projet de réhabilitation et de requalification sociale.

- Implication « citoyenne » :

- local d'information 11 rue de Turenne (emploi, panneaux, lettre d'information...)

- permettre l'appropriation des infos sur le quartier par le plus grand nombre (travail sur la visibilité... et la communication).

- structure de médiation, orientation, diagnostic (« écrivain public ») plus identifiée

- identité de quartier à construire.

- reconnaissance de la spécificité du quartier (centre de ressources sur le quartier... valorisation du patrimoine humain et social...)

- communication externe (discours officiels, médias).

- plaquette sur les activités commerciales.

- mise en place d'une structure de régulation de type « conseil des sages ».

- maison de quartier (salle des fêtes dans le local vide du 11 rue Moncey par exemple).

- moyens pour les associations du quartier (pôle associatif avec bureaux, outils informatiques et audiovisuels).

Approches urbaines de l'immigration : la question des territoires ethniques dans les villes françaises

Extraits d'articles de la revue européenne des migrations
internationales, volume 8, n°2, 1992

par Alain Battegay, sociologue

La question de la concentration des populations immigrées (et particulièrement des populations maghrébines) dans certains territoires urbains des grandes villes (Paris, Lyon, Marseille), a été en filigrane et parfois au centre des approches urbaines de l'immigration ces dix dernières années en France. La prise en compte de cette question par les sciences sociales a suivi l'actualité de l'immigration dans les villes et la société française. Jusque dans les années 70, dominait la question du logement des travailleurs immigrés, des bidonvilles aux structures institutionnelles spécifiques (cité de transit, foyers SONACOTRA). Les approches économiques et sociales valaient comme des analyses prioritaires dans la compréhension du traitement réservé à l'immigration, identifiée à une population de travailleurs immigrés. Seules des analyses¹ s'attachant à décrire des espaces migratoires liant région d'émigration et région d'immigration faisaient apparaître des dynamiques de populations en situation migratoire, sans se satisfaire des approches en termes économiques, d'exploitation ou de sur-

exploitation d'une force de travail : sous cet éclairage les travailleurs immigrés prenaient l'allure de migrants, dont les traditions migratoires étaient parfois anciennes et dont les inscriptions dans les villes françaises étaient aussi à lire et à comprendre comme des modalités de développement d'un espace transnational de circulation de biens, de personnes, de signes.

Au début des années 80 c'est la concentration des familles immigrées, notamment dans des segments des parcs de logements sociaux situés dans les banlieues des grandes villes, qui a fait apparaître l'immigration dans sa dimension communautaire. La géographie, la sociologie, l'anthropologie urbaine ont été sollicitées pour explorer chacune à leur manière les formes de regroupement des immigrés dans les villes françaises et réévaluer leur place dans les dynamiques urbaines. Les limites souvent soulignées des monographies locales réalisées dans ce domaine², font néanmoins apparaître quelques questions et quelques éléments de connaissance susceptibles d'orienter des recherches ultérieures.



La géographie urbaine et la ségrégation résidentielle des immigrés

Ce sont les questions de distribution des immigrés dans les villes et de la ségrégation résidentielle, qu'ont principalement étudié les approches de géographie urbaine.
(...)

Ces approches ont le mérite d'avoir mis en valeur la variété des territoires que dessinent les regroupements des immigrés dans les villes (différents selon leur taille, leur degré de concentration, l'échelle urbaine considérée), et d'avoir attiré l'attention sur

1. SIMON. L'espace des travailleurs tunisiens en France, Structures et fonction d'un champ migratoire international, Thèse d'état de géographie, Université de Poitiers, 1980/KHELLIL. L'exil kabyle, L'Harmattan, 1980.

2. DE RUDDER. Notes à propos de l'évolution des recherches françaises sur "l'étranger dans la ville" in Banlieues, immigration, gestion urbaine, Grenoble 1989.

des formes de rassemblement (agrégation) qui tiennent autant à l'exclusion (ségrégation) qu'à des stratégies et des logiques de regroupement (congrégation)³

Au regard de ces approches, plusieurs propositions peuvent être argumentées :

1) " Il n'y a pas de ghetto en Europe", affirment ces études qui se fondent sur des indices de ségrégation et de dissimilarité résidentielle, et prennent pour modèle de ghetto, les ghettos noirs et hispaniques de la société américaine.

L'intensité de la ségrégation ethnique observée dans les villes européennes reste inférieure à celle qui existe dans les cités américaines (IS > 70). Cette proposition ainsi argumentée n'invalide pas d'autres énoncés se fondant sur des conceptions plus anthropologiques du ghetto, le décrivant à la fois comme une forme imposée et comme un gigantesque mécanisme d'accommodation des immigrants dans la société et les villes d'accueil. Mais elle invite à distinguer différentes formes d'inscriptions spatiales des étrangers dans les villes françaises et européennes (poches, foyers, enclaves, saupoudrage, territoires) et à en nuancer les figures de description au lieu de les indexer à la seule figure du ghetto, si familier au sens commun et si rare à l'observation géographique.

2) La ségrégation ethnique est généralement plus forte que la ségrégation constatée à l'échelle des catégories sociales. La géographie urbaine donne à voir des modes de spatialisation spécifiques des minorités, difficilement assignables au simple effet de la composition socio-économique de ces groupes. Ségrégation sociale et ségrégation ethnique ne se superposent pas et l'ethnicité devient dans les villes française un principe de distribution résidentielle des populations, qui dispose d'une certaine indépendance par rapport aux autres modalités de tri urbain des populations. La géographie urbaine oblige ainsi les analyses qui faisaient des immigrants une

frange ou une fraction nouvelle des classes ouvrières européennes, dont l'identité sociologique se limitait à une vulnérabilité juridique et économique particulière, à réviser leurs conceptions.

3) La déconcentration spatiale n'est pas l'unique aboutissement de l'intégration historique des minorités, et la dispersion n'est pas l'unique issue de l'établissement. L'attention aux formes de spatialisation de minorités réputées intégrées met en valeur des concentrations territoriales durables, dont l'origine et la pérennité ne sont pas justifiables d'une interprétation en termes d'exclusion sociale. Seule l'histoire urbaine de ces minorités serait de nature à mettre en évidence les logiques de telles concentrations, qu'elles soient de discrimination, ou qu'elles se réfèrent à des stratégies de rassemblement et de proximité. Mais si la géographie urbaine nous fournit des exemples quantifiés de concentrations résidentielles de populations immigrées ou en situation minoritaire, elle ne parvient pas à éclairer de manière significative, avec ses propres outils, la question du caractère volontaire ou forcé des comportements résidentiels, question qui sous-tend la plupart des analyses en termes de ségrégation.

Ces trois éléments qui ressortent d'études de la géographie résidentielle des immigrants dans les villes françaises et européennes (diversité des formes de concentration ethnique résidentielle, distinction entre ségrégation ethnique et ségrégation sociale, permanence probable de faits de concentrations ethniques), sont présents à un titre ou un autre dans les approches urbaines de l'immigration ou des minorités qui se sont développées ces dernières années. Ils peuvent rester implicites, et être considérés comme acquis, ou bien faire l'objet de controverses plus ou moins argumentées. Mais il n'en reste pas moins qu'ils constituent des sortes de propositions de base orientant les perspectives de recherche.

3. A. GUILMOTO. Les immigrés dans le tissu urbain : Berlin, Londres, Paris, Plan URBAIN 1990.



La sociologie urbaine et les concentrations résidentielles d'étrangers

Au lieu de se centrer sur les questions de la distribution résidentielle des immigrés dans les villes, des analyses de sociologie urbaine se sont intéressées à la formation de ces concentrations et aux relations entre populations allogènes et indigènes dans des contextes urbains particuliers. Elles se sont ainsi inscrites dans ce regain d'intérêt qu'a connu la sociologie urbaine pour les études localisées, et ont pris en compte des contextes urbains et résidentiels à forte proportion d'immigrés.

La dimension historique et l'attention à l'histoire urbaine est particulièrement soulignée dans les analyses qui portent sur des quartiers où la présence d'étrangers est particulièrement soulignée. C'est alors la question des modes de peuplement, des successions de populations dans ces quartiers qui est explorée, mais également la question des fonctions d'accueil, de transition, de centralité de ces quartiers par rapport aux villes ou aux agglomérations et à certaines de leurs populations. En revanche, les analyses de cohabitation rési-

dentielle qui ont porté sur des situations urbaines d'inter-ethnicité ont davantage mis l'accent sur les usages différentiels des espaces entre populations allogènes et populations indigènes, en les saisissant dans leur actualité: l'histoire urbaine du quartier ou des populations résidentes est alors sollicitée comme un élément de contextualisation mais les analyses ne portent pas directement sur les processus historiques qui travaillent ces espaces.

Ces approches ont distingué deux types de contextes dans les villes françaises, qui apparaissent nettement clivés: d'une part les quartiers centraux dont le peuplement et le fonctionnement prolonge l'histoire de la ville héritée selon l'expression de M. RONCAYOLO⁴, et d'autre part, les quartiers de banlieue qui, en France sont des héritages récents de la politique de construction des grands ensembles et sont marqués par un parc important de logements sociaux accueillant de nombreux immigrés.



Quartiers centraux et relations interethniques

En ce qui concerne les quartiers centraux, les études de cohabitation, conduites parfois dans une optique comparative⁵, décrivent la variété des relations interethniques qui s'y nouent. Elles prennent pour objet le fonctionnement localisé de ces situations de pluri-ethnicité, et montrent que les conflits d'usage des espaces urbains collectifs et les ajustements de proximité, ne s'organisent pas tous sur le même modèle. Une population résidente, différente dans chaque cas et liée à des usages urbains dominants de ces quartiers semble donner le ton aux relations inter-ethniques. Dans les beaux quartiers⁶, où les populations françaises et immigrées (portugaises, espagnoles) se

situent aux deux extrêmes de l'échelle sociale, la présence d'une population étrangère n'est pas perçue comme donnant lieu à des relations interethniques. Tout se passe comme s'il y avait une sorte d'ajustement fonctionnel de ces relations sur la base de relations d'emploi, les immigrés occupant des rôles de personnel de service, et comme si les rapports de classe avaient absorbé les rapports inter-ethniques. Les conflits ici sont thématiques en termes de rapports de travail et non en termes ethniques. Les immigrés sont peu visibles et ne marquent pas les paysages urbains, les rues restent peu animées et leur fréquentation semble obéir à un principe de réserve. Les usages

4. M. Roncayolo. Histoire de la France Urbaine, tome 4

5. Espaces et société N° 45. La cohabitation pluri-ethnique, 1984

6. I. TABOADA LEONETTI. Les immigrés des beaux quartiers, la communauté espagnole du XVIème, CIEMI



des espaces collectifs du quartier semblent s'ordonner selon des logiques d'emboîtement temporel et d'occupation séquentielle (le jour/la nuit; la semaine/le week-end), et opérer sur le mode de l'évitement, de sorte que les conflits inter-ethniques sont érudés. En revanche dans un quartier populaire de PARIS⁷, marqué par une intensité de la vie commerciale et où s'observe une proximité sociale des populations françaises et étrangères, c'est la population des artisans et commerçants qui donne le ton. La diversité des origines des populations se conjugue avec des usages intensifs des espaces collectifs urbains : dans cette situation, qui rappelle celle des villages urbains, les relations interethniques s'organisent sur de multiples registres (professionnels et économiques, familiaux, confessionnels, d'origine commune) et les conflits dans les espaces publics, fréquents, sont thématés sur un mode ethnique. Mais, dans le même mouvement, ils sont régulés sur la base des rapports de proximité, d'interconnaissance et d'interdépendance ayant fait émergé des rôles de médiateurs et des personnages relais.

Ainsi et sans multiplier les exemples, ces approches localisées montrent que la théma-

tisation et la régulation de conflits interethniques diffèrent selon les formes urbaines de cohabitation et les modes de coexistence des autochtones et des immigrés. En insistant sur la singularité de contextes urbains et résidentiels en lien avec les formes de relations inter-ethniques qui s'y développent, ces approches interrogent le local comme lieu d'articulation entre relations sociales quotidiennes et rapports sociaux dominants pour reprendre l'expression de V DE RUDDER. Elles montrent que les positions structurellement déterminées par les rapports sociaux inter-ethniques ne trouvent pas une transposition exacte dans chacun des lieux où coexistent des autochtones et des immigrés. La classe sociale n'offre qu'une valeur explicative relative du type de relations interethniques localement observables, les contextes socio-urbains intervenant de manière décisive comme médiation. En ce sens, ces analyses retrouvent un intérêt théorique pour les approches localisées dont l'ambition n'est pas seulement de description : elles apportent une contribution à un débat scientifique plus général sur le statut du local dans les analyses de sociologie urbaine, et sur les liens entre échelles d'analyse et de compréhension.

Modes d'appropriation et de succession

Les quartiers centraux dans lesquels la présence de populations étrangères est particulièrement importante (Triangle de Choisy, La Goutte d'or à Paris, Belzunce à Marseille, La place du Pont à Lyon) ont conduit à d'autres types d'explorations sociologiques, qui ont privilégié l'analyse des modes de marquage et d'appropriation de l'espace par des populations migrantes, et se sont attachées à inscrire les fonctionnements actuels de ces quartiers dans la trame de leur histoire urbaine. Dans ces situations, les approches résidentielles centrées sur les populations résidentes ont été doublées d'analyses portant sur l'implantation et le rayonnement d'activités commerciales spécifiques, qui sont apparues comme des caractéristiques majeures du fonctionnement et du position-

nement de ces quartiers par rapport à la ville. La question des cohabitations résidentielles est alors restituée dans le contexte de ces quartiers qui constituent des pôles d'activités et d'attraction commerciales : l'analyse des dynamiques pluri-ethniques de ces espaces renvoie alors à des phénomènes autant résidentiels que commerciaux, de succession, de compétition infra et inter-communautaires, et fait des phénomènes de marquage et d'organisation spatiale, des indices d'une territorialisation et d'une structuration communautaire.

Ainsi l'analyse du quartier de la Goutte d'or⁹, accorde une large place à l'histoire et montre que ce quartier, "entité qui se construit et se transforme sans cesse, jamais totalement achevé, aux limites fluctuantes", a été modelé

7. DE RUDDER, GUILLON Du marché d'Aligre à l'îlot Chalon, l'Harmattan, 1987

8. DE RUDDER op.it

par des implantations successives de populations, confirmant et renforçant progressivement sa fonction d'accueil des populations étrangères prolétarisées, en même temps que la désorganisation sociale des anciennes implantations créait les conditions de ces invasions sociologiques nouvelles. Les processus répétés de réorganisation et de restructuration du quartier sur une base ethnique font ainsi apparaître plusieurs périodes d'évolution au cours desquelles il se constitue comme espace ouvrier provincial français (1840-90), comme espace multi-ethnique européen, avec forte implantation de population algérienne (1890-1920), puis comme enclave ethnique maghrébine (1920-1960). C'est au cours de cette dernière période qu'un espace commercial maghrébin se développe dans le quartier, grâce à l'arrivée de nouveaux flux de travailleurs algériens: bars-hôtels-restaurants, puis épiceries, coiffeurs, tailleurs. Cet espace commercial se renforce du déplacement de la prostitution quotidienne vers le quartier, après 1945. La fin de la guerre d'Algérie coïncide avec le vieillissement de la population et le dépeuplement progressif du quartier, en raison notamment de la mise en service des grands ensembles dans les banlieues Nord et Est de PARIS. Dans cette conjoncture, vieillissent également les structures commerciales qui ne trouvent plus assez de demandes locales à satisfaire: s'opère alors une reprise par des maghrébins (Tunisiens et Marocains venant concurrencer les Algériens, Juifs du Maroc et de Tunisie) des locaux commerciaux, dont ils diversifient les activités (constitution d'un espace textile, installation de bijouteries, renforcement des commerces de proximité) et amplifient l'attraction (l'action de la Goutte d'or s'exerce sur une population habitant dans un rayon de 200 kms à la ronde et capte des clientèles en provenance du Maghreb et de l'Afrique noire). Dans les années 85-90, des tendances à la constitution d'un pôle commercial africain se manifestent, tandis que se constituent des enclaves culturelles ponctuelles, petits regroupements d'immeubles et de commerces formant une sorte de mosaïque

ethnique (Yougoslaves, Bulgares, Israélites, Maliens, Sénégalais, Mauritaniens, Antillais, Camerounais). La Goutte d'Or apparaît ainsi un espace soumis à un ensemble de partitions qui interdisent de le considérer comme un espace communautaire homogène: il s'agit plutôt d'un espace multi-ethnique segmenté dont les évolutions, inachevées, suivent des processus continus de transformation du tissu économique et social.

L'analyse du Triangle de Choisy, quartier chinois de Paris déjà évoqué, offre un autre exemple de ces approches sociologiques s'intéressant à la formation de quartier sur une base ethnique dans le tissu urbain de centre-ville ¹⁰. Un intérêt de cet exemple vient de ce que le processus de définition de cet espace comme quartier chinois est récent: il s'initie dans les années 75, date d'arrivée des premières vagues de réfugiés du Sud-Est asiatique en France, et se poursuit tout au long des années 80. Le processus de succession de populations est ainsi observable sur une échelle de temps relativement courte. En fait ce processus opère initialement dans le contexte d'une opération majeure de rénovation urbaine qui bouleverse un ancien quartier populaire de PARIS (le XIII), en créant des ensembles immobiliers dans des espaces qui n'étaient pas résidentiels (gare et emprise SNCF, usines Panhard): des difficultés de commercialisation des appartements construits, et l'importance d'un fort taux de turn-over parmi les locataires rendent disponible un parc de logements important. Les Asiatiques s'implantent progressivement dans le quartier par le secteur locatif privé (et non par le logement social), et se concentrent dans un petit nombre de tours: pourtant, en 1982 les Français métropolitains (cadres moyens et employés) restent majoritaires dans le quartier, d'ailleurs habité par d'autres étrangers (maghrébins, antillais...) que les populations venant du Sud Est asiatique qui ne constituent que 20% de la population résidente. Ce qui donne au quartier, dès cette époque, l'image d'une Chinatown, ce sont les activités artisanales et commerciales qui marquent les



10. M. GUILLON, I. TABOADA-LEONETTI. Le triangle de Choisy, un quartier chinois à Paris, CIEMI, L'HARMATTAN, 1986



paysages urbains plutôt que les populations résidentes. C'est en effet surtout dans le domaine des locaux commerciaux et des galeries commerçantes que s'est fait sentir l'échec de l'opération de rénovation qui a bousculé l'ancien système commercial de proximité. Les commerçants et artisans asiatiques ont occupé d'abord des emplacements restés libres ou remplacé des commerces français qui périclitaient, avant de s'installer dans les anciennes avenues commerçantes. Dès 1983, ils sont majoritaires dans la galerie commerçante et une quarantaine de boutiques et d'ateliers du quartier leur appartiennent. Plus du tiers des commerces asiatiques du quartier sont des "restaurants chinois", le commerce alimentaire connaît un développement important, et un large éventail de commerces de services dans le quartier (coiffeur, esthéticien, garage, auto-école, agence de rédaction d'actes, société d'investissement, assureur, installateur de magasins, vente de machines à coudre et de fournitures pour la confection) sont tenus par des Chinois. L'implantation du commerce asiatique a ainsi, en dix ans totalement changé la physionomie du réseau commercial du quartier de la Porte d'Ivry, qui tend à devenir un centre d'investissement du commerce chinois à Paris, et un centre de consommation pour la population chinoise de l'ensemble de la ville et de l'agglomération.

La constitution de cette forme de territoire ethnique montre ainsi que les phénomènes de succession résidentielle et de succession commerciale ne suivent pas obligatoirement le même rythme, et que la superposition entre communauté locale et commerce de proximité ne constitue pas leur seule dynamique de développement,

Le territoire étudié, marqué ethniquement, ne peut se décrire sous la forme d'un village homogène, ni dans son fonctionnement, ni du point de vue de sa formation. Dans ces deux études, les phénomènes observés de succession de populations et d'usages, ne font pas du départ de la population autochtone une conséquence de l'implantation étrangère: c'est au contraire un ensemble complexe d'évolutions qui laissent vacants dans une conjoncture donnée des espaces résidentiels et commerciaux, qui fournissent des opportunités d'implantation à de nouvelles populations. "L'invasion étrangère" n'est pas initialement la cause de la fuite des populations françaises, qui avaient déjà commencé à partir du quartier pour d'autres motifs. Un autre point de convergence de ces études concerne l'importance des dynamiques commerciales dans le marquage "ethnique" du quartier, et le fait que ces dynamiques, qui prennent initialement appui sur un marché "protégé" et une clientèle de proximité, se développent en privilégiant des logiques d'attraction des clientèles spécifiques sans faire du quartier les limites de leur bassin de capture. Ce type de fonctionnement dessine une configuration de "territoires ethniques" qui ne s'inscrivent plus dans le paradigme du village urbain: leur composition résidentielle hétérogène, leur fonctionnement interne fragmenté les éloigne d'un espace d'interconnaissance, et leur tissu commercial et économique leur donnent des fonctions de centralité, qui s'ancrent localement, mais qui, dans le même mouvement, lient le quartier à la ville ou à l'agglomération, et en redéfinissent les fonctions urbaines.

Dépasser le multiculturalisme

Contribution au colloque "être français aujourd'hui",

Lyon, 28 et 29 novembre 1997, Le croquant n°23

par Michel Wievorka, sociologue

Le débat français sur le multiculturalisme est-il maintenant stabilisé, tant les positions sont connues, ou relativement prévisibles ? Ne faut-il pas marquer une

pause, et essayer, au contraire, de le relancer, quitte à en reformuler les termes ? Telle sera ici ma démarche.

Qu'est-ce que le multiculturalisme ?

Terme récent, dont on trouve une des premières expressions institutionnelles au Canada, dans les années 60, le mot " multiculturalisme " a comme explosé dans le monde anglo-saxon dans les années 80, avant de parvenir chez nous dans les années 90, souvent lesté d'une image " américaine " permettant alors de le disqualifier plus que de l'examiner. En fait, nous avons tout à gagner à mettre un peu d'ordre dans l'usage de ce terme qui renvoie à trois niveaux analytiquement distincts :

- un niveau qui relève à proprement parler de la sociologie, et qui est celui de la diversité (les différences culturelles qui se présentent dans l'espace public dans nos

sociétés : le multiculturalisme est alors une notion descriptive qui rend compte de cette diversité, en principe sans appréciation normative ;

- un niveau institutionnel, qui relève plutôt de la science politique, et qui renvoie à l'éventuelle inscription dans le fonctionnement des institutions, voire dans la loi fondamentale d'un pays, d'orientations se réclamant explicitement d'une reconnaissance de divers particularismes culturels ;

- un niveau, enfin, qui relève de la philosophie politique et qui traite du multiculturalisme comme d'une formule ou d'un modèle souhaitable.



Reproduction et production des différences

Sur le premier registre, il faut souligner, en ce qui concerne la société française, la poussée, depuis la fin des années 60, de toutes sortes de particularismes culturels, acquérant une plus ou moins grande visibilité dans l'espace public. Cette poussée peut être décrite en termes historiques et empiriques, comme s'étant produite en deux phases principales. La plus ancienne, dont évidemment il est possible de suivre l'histoire ultérieure jusqu'à nos jours, est socialement indéterminée, portée par des acteurs pour qui la question sociale n'est guère centrale. Elle est le fait d'acteurs très diversifiés : mouvements régionalistes, mouvements de femmes, d'homosexuels, identité juive affirmée en rupture avec le modèle universaliste hérité des Lumières,

mouvements, aussi, de malades ou de handicapés renversant la déficience en différence, de sourds se revendiquant d'une culture, la langue des signes, etc. La deuxième phase, inaugurée dans les années 80, est socialement marquée par les liens étroits entre l'affirmation culturelle et l'exclusion ou l'inégalité sociale ; elle est associée à l'immigration, souvent tout à la fois exclue socialement, victime du racisme et tentée par des affirmations identitaires dont la plus spectaculaire – mais non la seule – est religieuse - l'islam - et pas seulement.

Ce constat historique pose évidemment la question de la portée de ce processus, épais seulement d'une petite trentaine d'années : s'agit-il d'un phénomène mineur, plus ou moins conjoncturel, lié à une mutation

économique et qui disparaîtra ou se réduira avec le temps ? Ou, comme je le pense, des prémices d'un phénomène majeur qui fait de ces demandes et affirmations culturelles l'ébauche des mouvements sociaux appelés demain à structurer notre vie collective ?

Ces différences culturelles relèvent, en les combinant, de trois logiques principales. La première est celle de la résistance, devenue contre-offensive, d'anciennes identités plus ou moins laminées ou marginalisées par le fonctionnement jacobin de notre système politique et de notre Etat, et par le jeu du marché. La seconde est celle de l'accueil d'identités apportées avec elles par les diverses immigrations venues en France. La troisième est celle de l'invention, de la création de différences, à travers des processus eux-mêmes, nombreux et complexes. Les deux premières logiques sont de l'ordre de la reproduction, la troisième de la production. Cette dernière est à mes yeux la plus importante, souvent non ou mal perçue : il y a par exemple, comme l'a montré Farhad Khosrokhavar dans son livre sur L'Islam des jeunes, une forte dimension d'invention dans cet islam qui se distingue sensiblement de celui des parents.

Plus profondément encore, ces logiques de reproduction et surtout de production de la différence se mêlent en allant au delà du métissage puisqu'elles incluent une dimension, précisément, d'invention. Et surtout, elles sont elles-mêmes pénétrées par d'autres logiques, qui relèvent de ce qu'on peut appeler, pour aller vite, les deux orien-

tations principales de l'individualisme moderne. Celui-ci est fait d'un côté de participation ou de désir de participation à la vie moderne – chacun veut pouvoir consommer, être citoyen, accéder à l'éducation ou à la santé, avoir de l'argent, prendre du plaisir. Et d'un autre côté, l'individualisme renvoie à l'idée de sujet, où il s'agit non pas de participer, de consommer, mais de se produire soi-même, d'être reconnu dans sa capacité à faire des choix, à s'affirmer dans son autonomie, à ne pas être défini par des normes et des valeurs prédéterminées.

Le travail conjoint des logiques de l'identité collective et de l'individualisme moderne aboutit à des processus plus ou moins incessants de fragmentation et de recombinaison culturelle, souvent eux-mêmes associés à des processus plus sociaux que culturels de précarisation ou d'exclusion. Il fait que les acteurs sont souvent sous tension, appelés à circuler dans l'espace où ils s'efforcent de concilier référence à une identité collective, participation individuelle à la vie moderne et affirmation personnelle de leur subjectivité. Cette circulation leur est parfois difficile, elle peut même leur être interdite, ce qui débouche sur des parcours d'assimilation coûteuse, de pure affirmation créatrice, par exemple artistique, ou encore sur l'enfermement communautariste, plus ou moins sectaire, voire tenté par la violence destructrice ou autodestructrice.

Demandes culturelles et demandes sociales

Si l'on considère le deuxième registre du "multiculturalisme", celui du recours institutionnel à cette notion, on s'aperçoit qu'il existe grosso modo, deux modalités principales.

Au Canada, en Australie ou en Suède, pour n'évoquer ici que des expériences particulièrement significatives, le multiculturalisme est un effort pour associer dans une même politique la reconnaissance des particularismes culturels et le traitement des difficultés sociales particulières dont pâtissent aussi les groupes concernés. Dans chacun de ces pays les formules concrètes

varient, mais partout le social et le culturel sont pris en charge dans une même vision, dans un ensemble intégré de dispositifs – c'est pourquoi on peut parler ici de multiculturalisme intégré.

Aux Etats-Unis, il en va différemment, et l'institutionnalisation des questions qui relèvent du multiculturalisme suit deux lignes de pente qui se sont rapprochées dans le temps, mais sont relativement distinctes. D'une part, d'importants débats examinent le bien-fondé de l'*affirmative action* – nous disons en France "discrimination positive", ce qui constitue une expression plutôt

disqualifiante. *L'affirmative action* propose de corriger les inégalités sociales et économiques dont souffrent certains groupes, à commencer par les Noirs; ces groupes peuvent être définis par une spécificité culturelle, ou l'acquérir (les Noirs sont de plus en plus african-américains), mais le traitement proposé par *l'affirmative action* n'est pas de l'ordre de la reconnaissance culturelle, il procède du registre social. Et d'autre part, surtout dans l'Université ou à propos de l'éducation, des débats importants demandent qu'on reconnaisse les particularismes culturels de groupes minoritaires, qu'on en tienne compte et qu'on perçoive, dans l'universalisme de la nation américaine, la marque d'une domination masculine, chauvine, occidental-centrée, ou raciale. Au-delà des dérives les plus ridicules du politically correct, les débats, ici, sont centrés sur des thématiques culturelles, et leur institutionnalisation ne s'associe guère, ou pas nécessairement, à celle du registre

social évoqué plus haut. C'est pourquoi on peut parler ici de multiculturalisme éclaté. L'expérience française est au plus loin d'un multiculturalisme, intégré ou éclaté, mais on sent bien que, ça et là, poitent des éléments d'un traitement "éclaté", et très modeste, de la différence culturelle. Cela s'observe, notamment, à travers les débats, certes bien limités, relatifs à l'école : d'un côté on dispose des ZEP, qui apportent des moyens supplémentaires aux établissements scolaires concernés, et donc une caractéristique est d'être placées dans des quartiers à forte population étrangère ou immigrée, mais sans qu'il y ait le moindre accent mis sur la différence culturelle des populations concernées, et d'un autre côté, on s'interroge sur l'enseignement des langues d'origine ou sur l'accompagnement scolaire et la "médiation" pour les enfants issus de l'immigration. Ne faut-il pas, et jusqu'où, reconnaître leur spécificité culturelle ?

Le non-débat français

Quatre positions, partout où la question du multiculturalisme est posée, organisent l'espace philosophique et politique des débats. La première refuse toute reconnaissance de la différence culturelle dans l'espace public, la vie privée, et même plaide pour sa dissolution, elle est assimilationniste, au nom du principe universaliste des droits de l'homme et du citoyen.

La seconde non seulement accorde à la différence culturelle toute sa place dans la vie privée, mais même l'autorise à se présenter dans l'espace public, à condition de ne pas mettre en cause les valeurs universelles, de ne pas apporter de trouble, de ne pas être conflictuelle. Elle est de l'ordre de la tolérance.

La troisième position est ce qu'on appelle parfois le multiculturalisme. Elle plaide pour que toute différence culturelle puisse demander à être reconnue et bénéficie (j'utilise ici le vocabulaire du philosophe canadien Charles Taylor) d'une présomption de légitimité. Elle est un effort pour concilier les valeurs universelles et la reconnaissance des particularismes culturels.

Enfin la quatrième position est celle du communitarisme, qu'aucun démocrate ne peut défendre, puisqu'elle implique que chaque communauté puisse fonctionner selon ses propres règles, ce qui ouvre la voie à la subordination de l'individu au groupe, et d'abord à l'aliénation des femmes, ce qui est aussi un facteur de méconnaissance et de violence entre communautés – on pense évidemment au Liban en guerre civile.

Le propre du non-débat, tel qu'il se joue sur la scène parisienne et médiatique, est qu'il a été dominé, depuis la fin des années 80, par la position assimilationniste. Celle-ci a pour caractéristique de transformer l'idée républicaine – qui est une belle et noble idée – en un républicanisme plus ou moins incantatoire qui construit un passé mythique et diabolise tout ce qui ne lui est pas conforme. La diabolisation repose sur un procédé élémentaire : la position multiculturaliste est transformée en une position communautariste, et ceux qui plaident pour la reconnaissance éventuelle des particularismes culturels, pour un examen



démocratique et ouvert de leurs demandes sont catalogués comme communautaristes désireux de détruire la République et porteurs de haine à l'égard de la nation.

Le mauvais débat, car c'est un faux débats, est celui qui oppose les "républicanistes" à des communautaristes qui n'existent pas. Le bon débat est celui qui oppose la tolérance

et la reconnaissance. Je peux débattre, avec plaisir et amitié, avec Dominique Schnapper, qui incarne à mes yeux l'orientation que j'appelle tolérante. Mais je n'ai rien à débattre avec ceux qui, au nom d'une vision assimilationniste de la République, font de moi un ami de la polygamie et de l'excision – pourquoi pas du cannibalisme !

Dépasser le multiculturalisme

Un chercheur qui s'engage dans des débats publics doit se poser la question de la cohérence de ses analyses sociologiques (ou autres) et de ses prises de position. Je défends un multiculturalisme tempéré, parce que je crois pouvoir constater l'existence de différences culturelles auxquelles il faut apporter des réponses politiques autres que celles de la fin de non-recevoir – l'assimilationnisme – ou la tolérance – qui n'est jamais très valorisante pour ceux qui ne sont pas reconnus, mais tolérés. Mais la notion de multiculturalisme, aussi confuse qu'elle soit, présente d'importantes carences. Elle a besoin, pour être transcrite en action politique, que soient définis les groupes auxquels elle s'applique. Or toutes les expériences montrent que ce type de définition débouche presque nécessairement sur des impasses ou des absurdités.

En figeant des identités, on met en place, pour ceux qui en relèvent, un déterminisme qui peut être insupportable. On place des groupes en position de se voir imposer une politique que tous n'acceptent pas forcément : les aborigènes d'Australie récusent assez largement le multiculturalisme, qui les met dans le même sac que diverses minorités immigrées, alors qu'ils se considèrent comme les habitants légitimes du pays. Le multiculturalisme, surtout risque de devenir un cadre, un ensemble de principes fabriquant des communautés ou des lobbies, et

les figeant au profit de notables. Il peut produire des avantages acquis. Il ne peut pas tenir compte de deux dimensions fondamentales du travail des sociétés contemporaines sur elles-mêmes : d'une part, le fait que la culture n'est pas, ou pas seulement, de l'ordre de la reproduction, qu'elle est aussi, et de plus en plus, de l'ordre du changement, de l'invention, de la production. Et d'autre part, le fait que l'individualisme demeure une force puissante, qui interdit l'ascription et encourage l'achievement, et qui fait que relever d'une identité collective est de plus en plus un choix personnel, et pas seulement une simple reproduction d'un ordre culturel. Dans ces conditions, le défi qui est lancé à notre société doit être formulé autrement qu'en se référant au multiculturalisme. Le problème est de faire en sorte qu'il soit possible de vivre dans des identités culturelles distinctes sans y être enfermé, et en sachant qu'elles peuvent être instables, se décomposer, se recomposer. Le problème est d'assurer un traitement démocratique de la différence, de telle sorte que chaque fois qu'elle se présente dans l'espace public, elle soit examinée et débattue, par une démocratie fonctionnant au plus près. Pour reprendre des formules que Philippe Raynaud a empruntées à Tocquevilles, le défi est d'éviter les deux tyrannies, celle de la majorité et celles des minorités.



A propos de la mixité

Introduction de l'atelier régional du CR-DSU en avril 1998 sur le thème : politique locale de l'habitat, peuplement et conférences du logement.

par Marie-Christine Jaillet, géographe

La question de la mixité reste un thème passionnel que ce soit dans le milieu de la recherche ou dans les milieux professionnels. Il semble que le débat ait, dans ses termes, quelque mal à prendre acte des réflexions et observations qui se sont échangées sur ce sujet depuis presque une décennie. Ne serait-ce pas parce que la

question de la mixité a beaucoup à voir avec une sorte d'utopie sociétale que poursuivent indépendamment des observations qu'ils font sur le terrain, les acteurs de la ville, techniciens ou élus, en charge du développement social urbain ou du logement social ?

L'appel à la mixité résonne de tous nos espoirs et fantasmes

Je me propose pourtant de refaire le point sur ce qui me semble être quelques acquis de la réflexion tout en prenant le risque de ne pas être entendue, tant ce mot d'ordre de la mixité continue à fonctionner de manière incantatoire, rencontrant le désir secret présent chez chacun d'entre nous d'une ville idéale qui nous fait résister aux faits dans leur brutalité désenchantée.

Parlons donc de mixité, d'abord pour souligner que le mot est généralement associé à un adjectif censé en préciser la nature, mixité sociale, mixité fonctionnelle, mixité urbaine, ensuite pour en redonner une définition simple : "la mixité, c'est le caractère mixte d'un groupe". Est mixte, du latin *mixtus*, mêlé, mélangé, "ce qui est formé d'éléments de nature, d'origine différente".

Déjà présente dans la circulaire Guichard de 1973 qui avait mis fin à la construction des grands ensembles, la thématique de la mixité est réactivée par l'État pour répondre à l'exacerbation de la ségrégation socio-spatiale dans les villes, que l'implosion et les tensions affectant les quartiers dits sensibles rendent par trop visible et problématique. Elle mettrait en danger la cohésion sociale, ou, dit-on encore, le lien social. La recherche

de la mixité doit donc permettre de remédier au risque de constitution de ghettos si tant est que les quartiers sensibles en soient, ou à la tendance à la ghettoïsation. Cette injonction à la mixité est très présente dans le texte de la LOV qui fait le pari que l'on peut atteindre l'objectif de mixité sociale par l'urbain, en fabriquant autrement la ville, en veillant d'une part à la mixité des fonctions et d'autre part à la mixité résidentielle.

Revenons d'abord sur l'objectif de la mixité sociale. Il sous-entend que le mélange d'individus ou de groupes socialement différents pourrait permettre, là où il y a tension et où celle-ci est considérée comme étant imputable à la juxtaposition dans la ville de groupes trop homogènes socialement, une meilleure coexistence, annihilant les situations d'affrontement induites par le côté à côté. S'il fallait trouver une métaphore pour illustrer cette idée, on pourrait prendre celle de l'émulsion, sorte de composition harmonieuse à partir d'éléments différenciés mais qui ne sont plus identifiables en tant que tels dans le corps qu'ils finissent par constituer. Il en serait de même pour le « corps social » où les interac-



tions individuelles ou entre groupes qui résulteraient de la mixité produiraient de la socialité pacifiée, du liant social puisque les différences seraient gommées. Or E. Goffman rappelle que « les interactions dites mixtes sont typiquement flottantes et angoissées, agressives et embarrassées » parce qu'elles supposent des ajustements permanents aux différences mutuelles, l'apprentissage réciproque des codes et des normes propres à chacune des parties. Elles font courir le risque que la différence ne puisse être suffisamment surmontée pour permettre l'échange, la communication, l'interaction, rendant donc les parties vindicatives ou provoquant au contraire leur rétraction. Ces parties auraient plutôt tendance à rechercher "l'entre-soi" qui fonctionne lui sur le mode de la connivence. C'est pour le moins nier la réalité des modes de structuration du lien social que d'aspirer comme à un idéal à une mixité par émulsion-fusion des groupes sociaux : pour entrer en relation avec autrui il faut partager, sinon les mêmes codes, du moins des codes proches. L'observation montre plutôt la prégnance de l'endogamie sociale dans l'organisation des relations sociales que l'efficacité d'un principe de mixité sociale.

Quelques réflexions, maintenant, à propos de l'opérationnalisation de cette mixité sociale telle qu'elle est proposée en particulier dans la LOV. Il est stipulé qu'elle pourrait être produite à partir de la mixité urbaine et résidentielle, ce qui revient à chercher le rapprochement dans la sphère résidentielle des groupes sociaux. Ce postulat, à peine énoncé, avait été contesté par des chercheurs réunis à l'époque par les rédacteurs de la LOV. Quant au rapport Sueur, il entretient avec lui un rapport ambigu, l'invoquant dans le texte final mais prenant avec lui ses distances dans certaines contributions, en particulier celle d'André Bruston. Ce dernier rappelle que la stratégie proposée par différents textes de loi, de réduction de la distance sociale par la recherche de la proximité spatiale résidentielle, est vouée à l'échec, ce que deux sociologues (Chamboredon et Lemaire), dans un article désormais célèbre, avaient démontré il y a fort longtemps déjà à partir d'une enquête

conduite dans des grands ensembles parisiens. Certes le pari sociétal sous-jacent aux grands ensembles et plus largement aux HLM a consisté à vouloir assurer « l'éducation » et « l'élévation » de la classe ouvrière en la mettant au contact résidentiel des classes moyennes naissantes, espérant de ce frottement un effet de reproduction par contamination de leurs conduites de vie. Mais quand elle est ainsi imposée, la proximité entre des groupes sociaux différents, inscrits chacun dans des trajectoires de vie et résidentielles spécifiques, et n'entretenant pas de ce fait le même rapport à leur espace de résidence, provoque ou des frictions ou un repli sur soi, marquant ainsi la volonté de se tenir à distance de ceux qui sont identifiés comme étant d'un "autre monde".

A contrario, on sait depuis les travaux de l'École de Chicago que la ségrégation dans l'espace urbain qui conduit à la constitution de sortes de "niches écologiques" peut être pour un groupe une ressource sociale, au moins pour un temps dans son itinéraire de vie, et ce, en particulier pour les migrants récents qui ont à s'accoutumer à un nouvel environnement social: recourir pour un temps à l'entre-soi communautaire ou ethnique permet de se réassurer face aux incertitudes du monde dans lequel on prend pied, de disposer des ressources susceptibles de faciliter l'apprentissage des codes et normes en vigueur et de bénéficier d'un soutien pour apprivoiser la société d'accueil et s'y faire une place. L'existence de ces "niches écologiques" dans la ville n'est donc pas seulement assimilable à un mal qui ferait courir le risque du développement d'une culture du ghetto, elle peut faciliter l'insertion dans la société d'arrivée de nouveaux migrants qui, une fois les codes et usages maîtrisés, quitteront le "ghetto" pour se fondre dans la société. Or ce qui fait problème aujourd'hui dans la plupart des quartiers dits en difficulté, c'est moins d'y entrer que de ne pouvoir en sortir, d'y être comme scotché, interrompu dans sa trajectoire sans pour autant avoir démerité dans son effort d'intégration, mis dans l'incapacité de parcourir l'espace social entre deux conditions.



Si cette argumentation devrait mettre fin au mythe de la mixité sociale comme idéal de société et inciter à penser les conditions d'un "être-ensemble" à partir d'autres principes, faut-il pour autant renoncer à toute recherche d'une mixité, si plus modestement on l'appréhende comme le souci

d'une certaine diversité sociale et si, pour reprendre les propos de Daniel Béhar, la mixité est certes un mythe mais un mythe utile puisqu'il est capable de mobiliser l'action publique? Continuons donc à parler de la mixité moins pour elle-même que pour sa vertu mobilisatrice

L'injonction à la mixité sociale est sélective

L'injonction à produire de la diversité s'est beaucoup appuyée sur le constat de l'homogénéité sociale des quartiers d'habitat social de la géographie prioritaire, homogénéité jugée néfaste puisque participant à la ghettoïsation de ces quartiers qui symboliserait la fracture sociale et donc la rupture du lien social. Puisqu'il faut donc s'attacher à les "déshomogénéiser", qu'en est-il de leur supposée homogénéité sociale?

Si les quartiers sur lesquels portent l'injonction à la mixité sont d'après l'enquête INSEE de 1994 des lieux de pauvreté, ils sont loin néanmoins, du seul point des revenus, d'être les plus homogènes parmi les quartiers qui composent l'espace urbain. Ils le sont moins que les lieux qui accueillent dans une agglomération les tranches supérieures de revenus, « les nantis », lieux sur lesquels l'injonction à la mixité sociale ne pèse pas d'une manière aussi forte. Celle-ci est donc pour le moins sélective.

Répondre à l'injonction à la diversification des quartiers dits en difficulté, si on en reste au seul critère de la richesse ou de la pauvreté, revient à dire qu'il faut faire revenir des moins pauvres dans les quartiers pauvres et permettre aux pauvres de s'installer chez les riches. On sait ce qu'il en est de l'espoir caressé par nombre de bailleurs sociaux ou d'élus de faire revenir dans les quartiers les plus disqualifiés des représentants des couches moyennes dont on a dit qu'elles les avaient désertés. Il faut bien admettre que cette aspiration au retour des couches moyennes est un pur fantasme, quels que soient les efforts consentis par les bailleurs sociaux pour remettre à niveau de confort et d'habitabilité les logements, les

immeubles et quels que soient les efforts de désenclavement de ces quartiers déployés par les municipalités, comme à Toulouse où l'on a pu croire que le fait de relier par la première ligne de métro les grands quartiers d'habitat social de l'ouest au centre-ville allait leur redonner de l'attractivité. On a bien vite déchanté. Quant à favoriser l'installation des pauvres chez les riches, j'y reviendrai un peu plus loin.

Mais la diversité sociale peut s'évaluer dans un quartier à l'aune d'autres critères que celui du niveau de ressources et c'est bien là que réside une sorte d'hypocrisie dans l'injonction à la mixité : elle ne précise jamais de quel point de vue elle doit être appréciée ou mesurée : l'âge, le statut familial, la composition socioprofessionnelle, l'origine ethnique, l'itinéraire résidentiel?

Or, pour jouer un instant du paradoxe, on pourrait montrer que, de bien des points de vue, les quartiers dits en difficulté sur lesquels pèse l'injonction à la mixité, sont plus "mixtes" que bien d'autres espaces urbains : si, du point de vue de l'âge, ils sont caractérisés comme étant des quartiers "jeunes", d'autres lieux dans les agglomérations urbaines sont tout autant "spécialisés", par exemple dans l'accueil des familles avec deux enfants. C'est le cas des lotissements pavillonnaires qui composent le tissu urbanisé des communes dites périurbaines. Du point de vue des statuts professionnels, les quartiers "d'habitat social" en difficulté mêlent plus qu'ailleurs travailleurs stables, travailleurs précaires, chômeurs. Du point de vue de l'origine, s'y retrouvent comme nulle part ailleurs dans la ville des français de souche, des français par acquisition de la nationalité, des étrangers



de toute provenance, Maghreb, Afrique Noire, Pays du Sud-Est asiatique... Véritables quartiers mosaïque, ils sont infiniment plus mixtes que la plupart des autres lieux dans la ville. Même du point de vue des itinéraires résidentiels, ils agrègent populations de passage en début de trajectoire de vie, certes en moindre proportion qu'auparavant, populations qui sont venues y résider par choix, pour se rapprocher par exemple de la famille, mais aussi en nombre de plus en plus grand des ménages en bout de course, comme relégués.

Alors quelle diversité vise-t-on derrière l'injonction à la mixité qui pèse sur ces quartiers ? S'agit-il de les "blanchir", au prétexte du dépassement d'un seuil de tolérance tout aussi improbable dans sa définition qu'il est mythique dans l'affirmation qui le sous-tend d'un bon "dosage" ou d'un dosage équilibré ? Remarquons au passage que plus personne ne se risque aujourd'hui à invoquer une notion qui a eu beaucoup cours il y a quelques années, celle du seuil de tolé-

rance, du moins explicitement et publiquement comme référent à partir duquel élaborer une politique de peuplement. Est-ce le terme de mixité qui l'a remplacé pour mieux le masquer ? Le changement de vocable atteste-t-il un réel changement de posture ou derrière des mots, certes différents, sont ce les mêmes chimères qu'implicitement l'on poursuit ?

Ainsi, selon un certain nombre de critères, les quartiers sur lesquels a pesé de manière la plus injonctive la recherche de la mixité s'avèrent beaucoup plus diversifiés que d'autres composantes de l'espace urbain. Alors comment expliquer une telle discrimination dans cette injonction ? Sinon par le fait que les particularités de ces quartiers, statistiquement pas plus marquées que celles qui caractérisent d'autres lieux dans la ville, ici, gênent, dérangent, font peur : elles symbolisent l'éclatement du corps social, rendent visibles les maux qui frappent la société française.



Cette injonction a-t-elle eu un caractère mobilisateur ?

N'a-t-elle pas plutôt contribué à sidérer le débat en l'opacifiant, chacun pouvant avoir au fond sa définition de la mixité : non seulement l'acceptation de ce mot peut être déclinée à volonté mais son emploi permet d'euphémiser des intentions qu'il serait plus difficile d'avouer.

Comment a-t-on donc lutté contre les effets de spécialisation dans les fractions les plus déqualifiées du parc social ou de manière plus directe, comment est-on parvenu, au nom de la nécessité de la dédensification des situations de pauvreté ou du refus de l'ethnisation, à ramener des moins pauvres dans les quartiers ou à en fermer l'accès aux immigrés ? On y est généralement peu ou pas parvenu. Comment d'ailleurs avoir pu penser le faire dans le contexte actuel du marché. Il aurait fallu que dans les processus de segmentation sociale des parcs immobiliers, un autre segment se trouve plus disqualifié encore pour accueillir le reflux de ceux qui sont exclus par le jeu du marché. Si l'impossibilité de faire revenir les classes moyennes dans ces espaces ne s'est

traduite que par la nécessité pour les bailleurs de faire le deuil d'un tel projet de requalification, par contre la volonté de réduire l'accès des immigrés à ces cités a aggravé dans bien des villes leurs conditions de logement.

Mais les bailleurs sociaux ont de fait renoncé à une conception de la gestion du peuplement qui s'attacherait à la recherche d'une mixité par réintroduction volontariste d'autres composantes sociales pour en avoir une approche plus réaliste, plus pragmatique, et peut-être plus féconde quant au devenir des quartiers. Si elle s'accompagne d'un rabattement de l'ambition initiale, elle suppose que les bailleurs sociaux se reconnaissent comme étant, pour au moins une fraction de leur parc, des logeurs de pauvres, ce à quoi ils n'étaient pas originellement voués et qu'ils rappellent avec vigueur.

En quoi consiste cette approche ? Il s'agit de faciliter la cohabitation entre résidents, en s'efforçant d'aménager les conditions de

voisinage, en veillant à ce que ceux qui auront à cohabiter sur un même palier, dans une même cage d'escalier, dans un même immeuble, puissent s'accommoder les uns des autres, ce qui conduit à rechercher la similarité des modes de vie plutôt que la diversité. Cela consistera par exemple à éviter de faire voisiner des personnes âgées qui ont du mal à supporter de jeunes enfants et le bruit avec des familles ayant des enfants en bas âge... Mais l'exercice a des limites, liées aux contraintes même de la gestion locative et de l'organisation du bâti (dans de nombreux immeubles, tous les grands appartements sont regroupés dans une même cage d'escalier) mais aussi parce que les relations sociales ne se prescrivent heureusement pas... Il ne faudrait pas imaginer que l'équilibre du peuplement relève d'une composition scientifique où l'on saurait doser qui peut aller avec qui, supporter qui. Ce serait jouer aux apprentis sorciers sans avoir la certitude que ces savants mélanges ou ces mélanges ingénieux ne finissent par implorer tant ces équilibres sont instables, soumis aux aléas de la vie et des événements extérieurs, tant le moindre relâchement dans la « tenue » de l'espace résidentiel, et en particulier des parties communes, peut être interprété comme un abandon et donc pour certains groupes comme la possibilité d'y prendre place, de l'investir au détriment d'autres. C'est bien souvent de là que naissent les conflits ou simplement un grand mal-être.

Par contre, au cas par cas, l'observation des modes d'organisation de la vie sociale dans un quartier, la prise en compte de l'histoire de son peuplement peuvent éviter des décisions ou des attitudes qui viendraient contrarier "l'être ensemble" qui s'est malgré tout fabriqué et qui seraient vécues comme des agressions.

Reste que la conduite de telles expériences de gestion du peuplement se heurte à une question délicate : quelle place donner à ceux qui habitent déjà là dans cette recherche d'un meilleur équilibre du peuplement? On peut certes penser qu'il

est normal de solliciter leur avis puisqu'ils sont les premiers concernés, que prendre en compte le désir des locataires en place c'est leur redonner un peu de prise sur leur résidentialité, à eux qui n'ont pas eu le choix de leur localisation alors que cette possibilité de choisir ou de ne pas choisir son lieu de vie est un des éléments les plus discriminants socialement. Mais dans la possibilité qui est alors donnée de choisir ses voisins, il peut y avoir la tentation d'exclure, de rejeter. Il y a là dérive possible. Les plaintes que reçoivent les bailleurs sociaux aujourd'hui laissent entrevoir ce risque, lorsque l'on se plaint de tel ou tel voisin avec la demande à peine voilée de le mettre ailleurs.

De tels propos peuvent donner le sentiment à ceux qui les entendent qu'il n'y a rien à faire, qu'ainsi va le cours des choses, d'autant que ce cours répond à quelques grandes lois sociologiques. Là n'est pas mon intention. J'ai voulu clarifier les termes du débat et lever un certain nombre de faux semblants. Mais il reste vrai que la situation d'un certain nombre de cités et leur paupérisation croissante, appellent réponse dès lors que l'on se refuse à croire qu'elles "seront sauvées" par la seule vertu de leurs ressources communautaires. La tentation d'un abandon du quartier et de son devenir à la capacité de la communauté qu'il constitue à le prendre en charge est d'autant plus séduisante que d'une certaine manière elle exonère la puissance publique de la nécessité de toute intervention. S'il reste donc nécessaire, au-delà de l'injonction à la mixité, de lutter contre l'enfermement dans un entre-soi de plus en plus paupérisé, et si c'est à cette lutte qu'on invite au fond l'injonction à la mixité, il y a peut-être d'autres manières plus réalistes d'y travailler. Si l'espace résidentiel ou du logement est difficilement partageable, d'autres espaces le sont eux par essence, l'espace public, lieu par excellence où se fait l'expérience de la diversité et du frottement social.



Maintenir l'accès aux espaces publics partageables dans la ville

Comment y travailler ? En veillant d'une part à ce que les habitants de ces quartiers aient accès aux espaces publics partageables dans la ville, ce qui suppose que leur soit assuré le moyen d'une mobilité. On retrouve là la thématique du désenclavement des quartiers qui a été portée par la politique du développement social urbain : relier le quartier au reste de la ville. En veillant d'autre part à ce qu'il y ait dans ces quartiers de l'espace public, ce qui suppose qu'ils puissent être traversés, voire qu'ils puissent devenir une destination possible pour d'autres citadins que leurs habitants. On peut renouer ainsi avec un autre mot d'ordre de la politique de développement social urbain, celui de la diversification fonctionnelle de ces quartiers, non pas dans la seule perspective d'apporter sur place tout ce qui fait défaut aux habitants, en partant de l'hypothèse qu'ils n'ont pas les moyens d'y accéder ailleurs, mais pour faire en sorte que s'y exercent d'autres fonctions que la fonction résidentielle, fonctions susceptibles d'attirer dans ces lieux les autres citadins. Cela suppose également qu'il y ait à l'intérieur même de ces quartiers un espace public de qualité là où il reste encore trop souvent délaissé, à l'état de friche.

Travailler à préserver l'espace public ou à créer de l'espace public repose sur l'hypothèse que dans les villes, les situations de mixité sociale se trouvent essentiellement dans celui-ci. C'est bien là que la diversité sociale se donne à voir, que les groupes sociaux se mettent en scène, que chacun accepte d'en partager l'usage avec d'autres. Ce qui institue le caractère public de l'espace, c'est bien ce consensus tacite qu'il est partageable. Pour autant, il ne faut pas faire d'angélisme : pour qu'il en soit ainsi, il faut que des codes organisent la cohabitation, sinon l'espace public peut être objet d'appropriation exclusive. Comme le rappelle André Bruston dans sa contribution au rapport Sueur, il y a des lieux dédiés et des lieux non dédiés, telle la rue de la Ré à Lyon qui fait beaucoup pour la mixité sociale ou le frottement des diverses composantes de la société lyonnaise. Cependant les tentatives de codification de l'espace public ou de restriction de son libre usage, qu'il s'agisse des arrêtés anti-mendicité qui visent à exclure des centres des villes, de leurs places et rues, ceux qui sont censés gêner, ou de la volonté d'expulser des galeries commerciales couvertes les jeunes venus des cités, menacent ce qui en fait l'identité même : son caractère d'espace partageable...



Etablir des politiques d'agglomérations

Mais aujourd'hui l'injonction à la mixité porte peut-être moins sur les quartiers eux-mêmes au vu de l'irréalisme d'un tel objectif qu'à l'échelle de l'agglomération, niveau qui avait déjà été mis en exergue par la LOV et que le rapport Sueur a plus que repris, en proposant de l'organiser politiquement et démocratiquement par une élection directe. Une telle proposition est la condition nécessaire à l'établissement de politiques d'agglomération, par exemple pour ce qui nous concerne, visant à répartir la localisation des logements sociaux destinés aux

populations exclues pour cause d'absence de revenus ou de fragilité de ressources ou de délit de faciès ou de mode de vie, en tenant compte, dans les choix de localisation de ces populations, de l'accessibilité des équipements et services urbains. Toutes les localités d'une agglomération ne sont pas bien desservies en transports en commun ou en équipements. Leur capacité d'intégration n'est donc pas équivalente. Mais si certaines localités sont pour ces raisons peu à même d'accueillir ces populations, par contre l'expression de leur

solidarité peut prendre d'autres formes. En tout cas l'observation semble avaliser le fait que, pour définir des politiques sociales en matière d'habitat capables de s'affranchir du poids des intérêts communaux qui alimentent bien souvent des attitudes défensives par souci de protéger la notoriété communale, il faille disposer d'une instance supra-communale et dotée d'une réelle légitimité politique et pas seulement de pouvoirs administratifs ou réglementaires. Par ailleurs, seule l'existence à l'échelle de ces agglomérations de systèmes de péréquation des richesses et des charges traduisant dans les faits un principe de solidarité, permettrait de répondre à l'inquiétude de certains maires de ne pouvoir assumer, en raison de la faiblesse des ressources communales, les coûts engendrés éventuellement par la prise en charge de ces populations. Mais alors que dans de nombreux lieux, le souci de la mixité ou de la diversité de l'offre immobilière progresse grâce à la réflexion engagée dans le cadre des PLH, que l'on prenne garde en la matière à ne pas considérer que répartir les logements destinés aux pauvres, revient à diluer cette offre à l'échelle de l'agglomération par une sorte de saupoudrage qui rendrait leur présence invisible et indolore. Que l'on prenne garde également, même si on peut considérer qu'elles sont légitimes, aux stratégies qui empruntent la thématique de la diversité pour poursuivre d'autres objectifs que la satisfaction de la demande des démunis. Un certain nombre de communes périphériques sont aujourd'hui confrontées à la question du renouvellement de leur population, ce qui suppose qu'elles diversifient leur parc de logement par l'introduction dans un parc composé majoritairement de maisons individuelles et de propriétaires de logements locatifs. Or seuls les organismes HLM sont bien souvent susceptibles d'y intervenir pour constituer une offre locative qui n'est pas destinée alors à l'accueil des pauvres ou des étrangers ou des ayants droit des PDLPD mais à la décohabitation sur place des jeunes adultes ou à l'accueil de jeunes ménages d'actifs salariés. De telles stratégies participent bien de la diversification, voire de la recherche d'une certaine mixité

sociale produite par la différence de statut dans le logement, elles trouvent place dans les PLH mais ne participent pas vraiment à résoudre la question du logement et de la place dans la ville de ceux que l'on nomme les plus démunis. L'analyse montre d'ailleurs que dans nombre de PLH, la notion de diversité est revendiquée soit par des communes périurbaines qui cherchent la diversification d'un parc de logements trop uniforme, soit par des communes marquées par le poids du secteur HLM qui cherchent à requalifier par le haut leur image. L'État a trouvé une parade à la banalisation de l'usage du parc HLM par rapport aux objectifs qu'il poursuit, en obligeant à produire des programmes incluant des "PLA très sociaux".

Quant aux POPS et conférences communales, pour ce que j'en vois, ils sont pris en étau entre d'une part le souci des bailleurs comme des communes de ne pas surcharger davantage les quartiers les plus disqualifiés, ceux dont on parle - argument que je ne conteste pas - et d'autre part la volonté de l'État de mobiliser communes et bailleurs sociaux dans l'accueil et la prise en charge des ayants-droits de la Loi Besson qui vise à satisfaire la demande telle quelle est et non pas telle qu'on la voudrait. Tant que la négociation ne porte que sur le parc HLM, il paraît difficile de sortir de cette contradiction, d'autant que le parc HLM n'est pas dans toutes ses composantes un parc bon marché, donc accessible aux plus démunis. À regarder de plus près le segment bon marché du parc HLM, il est soit bien situé - il n'est alors pas frappé de disqualification, est occupé, connaît des rotations très faibles et n'est donc que très faiblement mobilisable - soit localisé dans les grandes cités les moins attractives, il a alors servi de refuge aux populations que le marché du logement a disqualifiées et est considéré par les bailleurs comme déjà surchargé. Dès lors on comprend la difficulté dans ces dispositifs de contractualiser des politiques de peuplement et donc de clarifier et de discuter des règles d'attribution. Les résistances qui s'expriment ne peuvent seulement être imputées à la mauvaise volonté des uns et des autres.



Peut-être en serait-il différemment si l'on raisonnait dans ces conférences non pas uniquement sur le parc HLM mais sur l'ensemble du parc bon marché dont on sait qu'il est pour une part non négligeable constitué de logements privés dont beaucoup sont par ailleurs bien situés. Mais c'est bien là à l'État d'initier des modes de contractualisation avec les bailleurs privés qui, moyennant sécurisation du risque qu'ils seraient amenés à prendre, accepteraient de mobiliser leur patrimoine au bénéfice des populations disqualifiées par le marché, parallèlement au mouvement qu'a dessiné le projet de loi contre l'exclusion de ressaisissement par l'État des modes d'attribution du logement HLM.

En conclusion, je voudrais reposer, à partir de la mixité, trois des questions qu'elle contient.

Est-il nécessaire pour améliorer les conditions de vie des pauvres dans les cités, et cela est indispensable, de faire qu'ils soient immergés dans un milieu de vie socialement mixte? La mixité entendue comme la coexistence dans l'espace résidentiel de groupes socialement différenciés est-elle une condition du mieux-être social? En l'état de mes réflexions, je n'en suis pas sûre sans penser pour autant que ce soit un bien de laisser les pauvres vivre dans l'entre-soi communautaire de leurs cités.

Dans une société menacée dans sa cohésion, où les inégalités sociales s'accroissent et se marquent aussi dans la volonté des

plus riches de se mettre physiquement à distance des plus pauvres, peut-on lutter efficacement contre le risque de désolidarisation par la recherche à tout prix d'une proximité spatiale entre nantis et pauvres ? je n'en suis pas davantage sûre.

Au fond, derrière la thématique de la mixité, la question posée, dans des termes maladroits, n'est-elle pas celle des modalités d'élaboration d'un "être ensemble" dans des sociétés et des villes d'abord travaillées par des mouvements centrifuges? Or l'injonction à la mixité a peut-être trop focalisé notre regard sur les cités les plus disqualifiées, appelant à traiter des effets d'un processus, celui du tri des populations dans l'espace urbain, sans interroger d'abord ses causes. Peut-être convient-il de déporter le regard des lieux de pauvreté vers les lieux qui les engendrent : l'entassement des pauvres dans certaines cités HLM périphériques résulte aussi de stratégies sociales qui se déroulent dans d'autres fractions de l'espace urbain et qui consistent à fermer l'accès de ces lieux aux populations qui ne répondent pas au profil attendu par celles qui occupent déjà les lieux. Les ghettos de pauvres ne sont que la conséquence des ghettos de riches organisés par le jeu des POS et des COS et qui repoussent hors de ces territoires l'ensemble de ceux qui n'ont pas les moyens d'y entrer. Peut-être sont-ce à ces stratégies de constitution d'entre-soi électifs et excluants qu'il faut prêter d'abord attention !

